



Dossier



- La démarche CGT p. 3
- “Pour des administrations fiscales et financières au service du progrès social !” p. 5 à 8
- Calendrier et expressions de la CGT p.9 et suivantes

Première phase de discussion

sur la fusion DGI/DGCP : la démarche de la CGT

Faisant suite aux promesses électorales du candidat Sarkozy, le gouvernement Fillon a, au mois de juin 2007, dans le cadre du lancement de la révision générale des politiques publiques (RGPP) annoncé la fusion de la DGI et de la DGCP.

Pendant la période d'été, Eric Woerth, ministre du budget et des comptes publics, chargé de mettre en œuvre cette réforme a organisé un faux suspense quant aux modalités de sa réalisation. Il laissait croire que deux choix de fusion existaient : fusion fiscale ou fusion globale. Certaines organisations syndicales se sont alors laissées enfermer dans le piège tendu en procédant à un choix, alors même qu'il était prévisible que la décision du ministre consisterait en une fusion globale avec en son sein la fusion fiscale comme cœur de la réforme. Le ministre a ainsi fortement fragilisé l'unité syndicale en laissant s'exprimer les divergences d'appréciation des différentes fédérations sur le sujet. Plusieurs mois après, celles-ci restent toujours fortes.

Pour sa part la Fédération des finances CGT et ses syndicats des impôts (SNADGI-CGT) et de la comptabilité publique (SNT-CGT) se sont refusés à exercer un tel choix. Ils ont, par contre, développé et fait connaître largement des propositions alternatives à la fusion programmée par le gouvernement. Ces propositions faisaient suite en les actualisant à celles défendues lors du conflit de 2000 sur la «mission 2003». Elles portent une toute autre ambition que celle du ministre pour l'avenir des missions et des agents. Elles ne reposent pas sur des dogmes, comme le fait le ministre avec les dogmes libéraux des suppressions d'emplois ou de l'affaiblissement de l'Etat, mais sur une conception des missions de service public appuyée sur des principes d'efficacité sociale, desquels découle une organisation concrète du travail.

Dans le même temps la CGT annonçait qu'elle combattrait la réforme du ministre, non pas dans une démarche d'opposition pour l'opposition, mais bien parce qu'elle ne répond pas aux défis posés d'une véritable modernisation des deux administrations afin que celles-ci puissent satisfaire les besoins de leurs différents usagers et de la société en général.

C'est bien parce qu'il y existe une conception profondément divergente du rôle de nos administrations, de la

conception du service public, de la place de l'Etat, des missions fiscales, foncières et de gestion publique, entre le gouvernement actuel et la CGT, que cette dernière continuera à agir pour faire valoir d'autres choix.

Les réunions avec le ministère

1 - des réunions qui s'engagent réellement le 14 janvier

Avec l'annonce officielle de la fusion globale le 4 octobre, le ministre a décidé l'organisation de discussions avec les fédérations syndicales.

Celles-ci n'ont véritablement commencé qu'au mois de janvier lorsque l'administration a enfin fait connaître le contenu de ses projets.

Lors des premiers échanges avec le coordonnateur de la réforme, M. Parini, la CGT a systématiquement rappelé ses propositions et revendications, porté la critique des projets ministériels, condamné les suppressions d'emplois, exigé de véritables négociations. Les réponses du coordonnateur consistaient soit à reprendre le contenu des fiches fournies par l'administration, parfois en les explicitant, soit à renvoyer aux décisions futures du ministre.

2 - remise en cause du statut des réunions

La parution du rapport Attali dont un certain nombre de propositions étaient de nature à modifier profondément la réforme, a décidé les Fédérations syndicales à exiger une rencontre rapide avec le ministre. D'une part pour connaître les suites qu'il entendait donner au rapport Attali, d'autre part pour qu'il clarifie le statut des discussions menées avec le coordonnateur.

La rencontre a eu lieu le 29 janvier. Après avoir confirmé que les propositions du rapport Attali concernant les administrations de la DGI et de la DGCP ne seraient pas retenues, il a précisé sa conception des discussions en cours et de leurs suites. Il a alors précisé :

«J'ai demandé à Philippe Parini de préparer notre rencontre de début février, qui sera une séance de négociation.»

Lors de cette rencontre, je souhaite en effet que l'on aborde en détail l'organisation de la future direction générale, à la fois au niveau central, puisque la nouvelle administration centrale sera créée à la fin du premier

trimestre, mais aussi au niveau local. Je souhaite également que nous ayons une première négociation sur les conditions d'accompagnement social, en particulier en matière indemnitaire.

D'autres sujets par exemple relatifs à l'accompagnement social mériteront évidemment des négociations ultérieures complémentaires. Je pense par exemple au plan de qualification, qui est un sujet qui demande un travail technique approfondi. Je pense également au thème des conditions de travail, qui comporte plusieurs aspects.

Lors de cette séance, je fixerai donc des principes sur ces sujets».

3 - la CGT décide de se limiter à des déclarations liminaires

Les réunions avec le coordonnateur n'étant que la préparation à une séance de négociation avec le ministre fixée au 11 février, la CGT a donc décidé d'y porter ses revendications sans poursuivre par la suite les discussions en exigeant que le ministre apporte à chacune d'entre elles une réponse. Le 11 février la CGT appréciera le contenu de celles-ci ainsi que le cadre de négociation que le ministre envisage précisément.

Les revendications de la CGT figurent dans chacune des déclarations liminaires prononcées sur chaque thème à l'ordre du jour des réunions avec le coordonnateur. Certaines d'entre elles répondent strictement aux problématiques posées par la période transitoire de mise en

place de la nouvelle direction (par exemple sur les règles de vie et de gestion des personnels). D'autres s'appuient sur les principes et valeurs de la CGT déclinés dans le cadre de ces discussions (par exemple en ce qui concerne la rémunération et le régime indemnitaire). Toutes ont pour objectif la défense des personnels et des missions dans le contexte ouvert par la décision de fusion.

Une démarche d'action et d'unité

Le contenu des projets ministériels, la nature des discussions avec le coordonnateur, les rares réponses déjà apportées, le refus d'arrêter les suppressions d'emplois montrent pour la CGT la nécessité d'une forte intervention des personnels pour défendre leurs revendications. C'est pourquoi dès le début du mois de janvier la Fédération de finances CGT a proposé aux autres fédérations une démarche commune permettant l'action des agents de la DGI et de la DGCP. Elle a permis une première expression commune de la CGT, de la FDSU, de la CFDT et de l'UNSA en conclusion des réunions avec le coordonnateur le 5 février. FO a préféré prononcer sa propre déclaration. La Fédération des Finances a aussi proposé une rencontre des fédérations immédiatement après la réunion avec le ministre du 11 février qui devrait avoir lieu le lendemain. La CGT y réitérera sa proposition d'un processus d'action sous la forme d'un mouvement de grève. L'appel à cette action serait construit essentiellement sur la base de la déclaration commune du 5 février.

Pour des administrations fiscales et financières au service du progrès social !

Face aux enjeux présents et à venir, la Fédération des finances CGT et ses syndicats des impôts et du trésor s'inscrivent résolument dans une démarche offensive pour une réelle alternative aux réformes régressives de nos administrations. Sur la base des analyses et propositions développées ces dernières années, la Fédération des finances CGT et ses syndicats des impôts et du trésor mettent aujourd'hui en débat des propositions revendicatives ambitieuses. Ce document, sans prétendre avoir réponse à tout, rappelle un certain nombre de principes d'organisation de nos missions et formule de nouvelles propositions, revendications et réflexions s'inscrivant dans le projet CGT de Maisons et d'Hôtels des finances présenté lors du conflit 2000.

Il s'agit, avec les personnels, de construire un projet portant sur le rôle et la finalité des finances et de la gestion publiques, l'organisation des missions et des administrations fiscales et financières.

Du fait de leurs places et de leurs rôles spécifiques au sein de l'appareil d'Etat, Bercy comme les institutions économiques et financières publiques et semi-publiques constituent le bras armé et le cœur de cible de la réforme libérale dont l'un des objectifs consiste à faire de l'Etat un outil au service d'une marchandisation toujours plus grande de la société.

C'EST POURQUOI, DURANT CES DERNIÈRES ANNÉES, LES FINANCES PUBLIQUES, LA GESTION PUBLIQUE ONT ÉTÉ AU CŒUR DES PROCESSUS DE RÉFORMES...

- ♦ Adoption de lois de finances montrant que la place, le rôle, le volume, l'efficacité de l'impôt ne cessent d'être remis en cause par le Medef, les Gouvernements, leurs majorités parlementaires et plus globalement les tenants de la pensée libérale.
- ♦ Vote de la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) en août 2001 générant une réforme de l'Etat uniquement fondée sur une approche budgétaire et comptable en termes de coût/ rendement.

QUI CONTINUENT AUJOURD'HUI ...

Ainsi, le «paquet fiscal » voté le 26 juillet dernier, loi injuste, inégalitaire, inefficace, coûteuse pour les contribuables, ne manquera pas de produire des effets régressifs amplifiés sur les budgets de l'Etat et de la protection sociale.

Mise en œuvre depuis l'année 2006, la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) génère et accentue des modifications profondes de la gestion publique tant de l'Etat que du secteur public local : transfert de compétences de la puissance publique à la sphère privée (Partenariats Publics Privés), contrôle partenarial, sélectif et hiérarchisé, affaiblissement du contrôle des modalités de passation et de conclusion des marchés publics...pour ne donner que quelques exemples.

Ces évolutions montrent bien que l'Etat, sous l'aiguillon du

Medef, met en œuvre de nouvelles conceptions des finances et de la gestion publiques organisant :

- ▶ Un recul de l'intervention publique au service d'une marchandisation toujours plus grande de la société.
- ▶ Une mise en cause des missions des administrations fiscales et financières devant être effectuées au moindre coût et assurant de moins en moins les contrôles nécessaires.

...ET SE TRADUISENT PAR :

- ♦ Des privatisations, des externalisations, des mises en cause des missions de service public et de leurs conditions de mise en œuvre.
- ♦ Des fermetures, des rétractions, des réorganisations des services publics de proximité et d'intérêt général.
- ♦ Des plans pluriannuels de suppressions d'emplois.
- ♦ Des régressions des droits et des garanties collectives des personnels.

C'EST AVEC UNE TOUTE AUTRE CONCEPTION DES FINANCES ET DE LA GESTION PUBLIQUE QUE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT ET SES SYNDICATS FORMULENT PROPOSITIONS ALTERNATIVES ET REVENDICATIONS.

Nous nous prononçons pour une transformation profonde de l'impôt et sa réhabilitation dans ses finalités fondamentales : le financement de politiques et de services publics au service du plein emploi solidaire, de la satisfaction des besoins sociaux, la redistribution des richesses produites et détenues au service de la réduction des inégalités.

C'est pourquoi nous proposons notamment :

- ♦ L'instauration d'un impôt plus juste au travers d'une réforme de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune, pour renforcer la progressivité de l'impôt direct, diminuer l'imposi-

tion des revenus du travail et augmenter celle du capital et de la propriété

- ♦ Une réforme de la fiscalité locale assurant une réelle péréquation des moyens et l'autonomie financière des collectivités locales.
- ♦ Une fiscalité assurant la participation et la contribution financière des entreprises au financement des politiques publiques, des services publics mais aussi au développement et à l'aménagement des territoires.
- ♦ Une harmonisation européenne de la fiscalité afin de lutter contre le dumping fiscal et l'évasion des capitaux.

La nécessité et la réhabilitation de l'impôt trouvent aussi leurs fondements dans la capacité à démontrer constamment l'efficacité économique et sociale de la dépense publique qui doit dès lors faire l'objet d'un réel contrôle et d'une utilisation optimale.

Pour y parvenir, nous proposons :

- ♦ De mettre le contrôle des fonds publics au cœur d'une véritable transformation et démocratisation de l'Etat.

L'Etat doit assurer un véritable contrôle dans le cadre de l'exécution de la dépense par la transparence dans la commande publique (respect des règles de la concurrence, combattre les pratiques anticoncurrentielles telles que les ententes), la garantie de la qualité de l'exécution de la commande publique, l'utilisation et la bonne gestion des deniers publics.

- ♦ De renforcer la sécurisation des fonds publics, dans le secteur public local par un contrôle effectif et rénové, le développement de la mission de conseil dans le respect de l'autonomie de gestion des collectivités locales et des établissements publics contrôlés.
- ♦ Une nouvelle loi organique relative aux lois de finances qui garantisse réellement aux citoyens et à leurs représentants la capacité d'apprécier l'efficacité et le progrès économique et social générés par la mise en œuvre des politiques publiques.
- ♦ Une fiscalité acceptée par les contribuables reposant sur un système déclaratif dont le contrôle constitue la juste et légitime contrepartie.

**C'EST AVEC CES OBJECTIFS QUE LA
FÉDÉRATION DES FINANCES CGT ET SES
SYNDICATS SE PRONONCENT POUR UNE
NÉCESSAIRE RÉFORME DES
ADMINISTRATIONS FISCALES
ET FINANCIÈRES CONSTRUITE AUTOUR
DE PRINCIPES FONDAMENTAUX
ET DIRECTEURS :**

1. Accomplissement de l'intégralité des missions dans et par la sphère publique.

2. Réponse aux besoins et aux attentes de l'ensemble

des redevables, des contribuables, de l'Etat, des Collectivités locales, des Etablissements public.

3. Amélioration de la qualité de vie au travail en lien avec la qualité des missions.

4. Développement d'un service public de proximité sur l'ensemble du territoire.

5. Respect de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable, respect de la séparation entre les missions d'assiette et de recouvrement, non-séparation entre les missions de contrôle et de gestion permettant :

> D'éviter une dépendance entre ceux qui votent les dépenses et ceux qui sont chargés d'en assurer l'exécution et le contrôle avec toutes les dérives que cela peut engendrer.

> De ne pas conditionner les objectifs de la mission d'assiette à ceux du recouvrement et réciproquement

> De garantir les principes d'égalité devant l'impôt.

6. Intervention des personnels et des citoyens dans la définition des politiques publiques, leurs contenus, leurs finalités et l'organisation des services

7. Intervention des personnels dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs missions qui doit aussi avoir pour objet de redonner un sens au travail à ses finalités. Il en est de même concernant les formes de rémunération, l'organisation des services et les relations hiérarchiques, les modalités de gestion (évaluation, notation, mutation, affectations sur les postes de travail, ...) de plus en plus dégradées du fait de l'introduction du « culte » de la performance et du mérite.

**DEPUIS LE CONFLIT DE L'ANNÉE 2000, LA
FÉDÉRATION DES FINANCES CGT ET SES
SYNDICATS ONT DONNÉ UNE TRADUCTION
CONCRÈTE À CES PRINCIPES DANS LEURS
PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS.**

C'est sur la base de ces principes et ces propositions, demeurant aujourd'hui pertinentes et qui ne s'inscrivent pas dans un schéma de fusion tel que ceux envisagés aujourd'hui par le Ministre, que la fédération des finances CGT et ses syndicats ont critiqué les réformes et expérimentations effectuées et engagées depuis l'année 2000.

Suite à l'annonce de la révision générale des politiques publiques (RGPP) lors du Conseil des Ministres du 20 juin 2007 comportant notamment un chantier de fusion de la direction

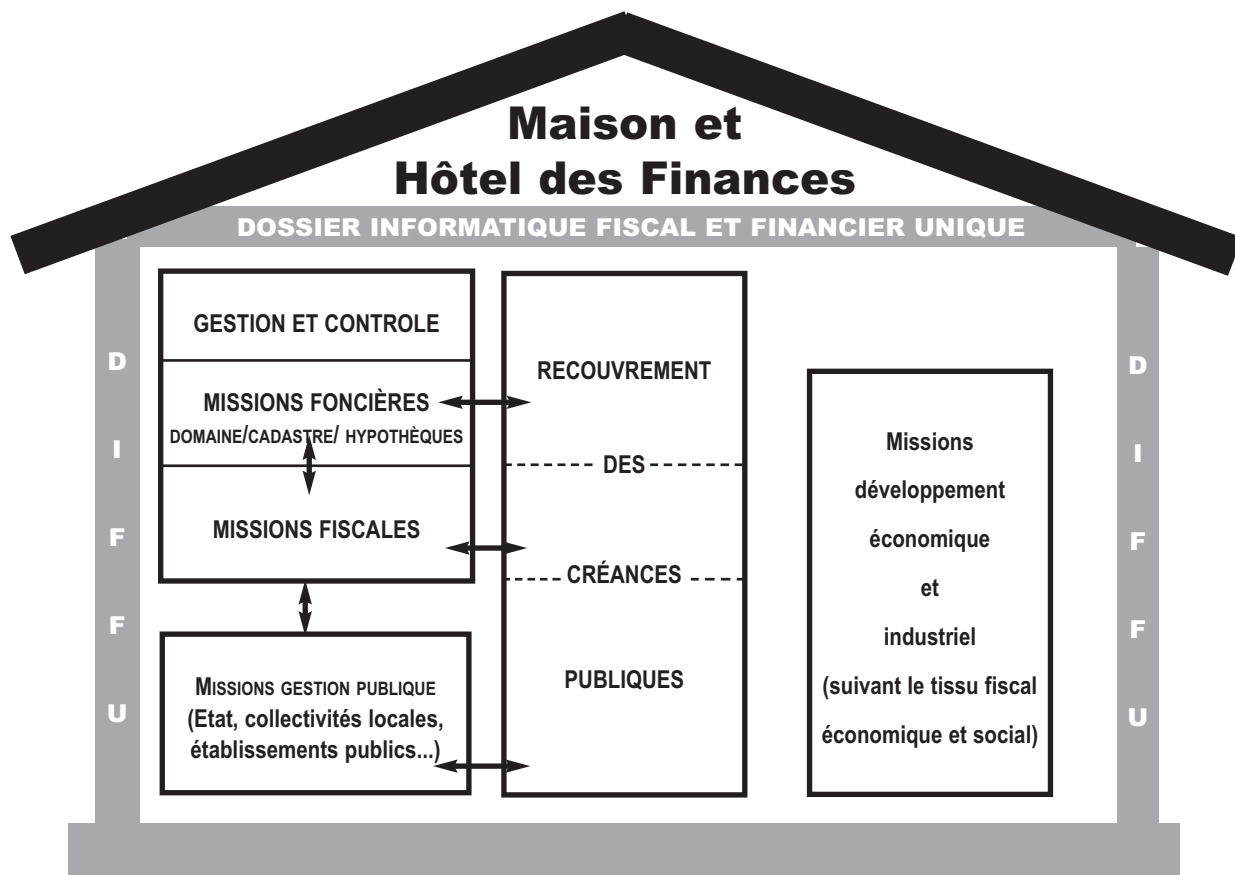
générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP), *la Fédération des finances CGT et ses syndicats s'adressent à vous afin que nous puissions débattre de propositions et revendications alternatives aux réformes et expérimentations engagées depuis l'année 2000 et au projet de fusion envisagé.*

La traduction concrète des principes directeurs à l'élaboration de nos propositions nous amène notamment à mettre en débat

une nouvelle conception de l'organisation territoriale, des missions et des administrations fiscales et financières de la DGI et de la DGCP.

Il s'agit de créer et de développer un nouveau «réseau Finances» de proximité dans les territoires par l'implantation de Maisons et Hôtels des Finances qui pourraient être organisés de la manière suivante :

MAISONS ET HOTELS DES FINANCES : Notre proposition



COMMENTAIRES

1. Les missions fiscales, foncières, gestion publique, développement économique et industriel ont vocation à faire l'objet d'un exercice, à titre exclusif, dans et par la sphère publique.

Elles sont interdépendantes les unes par rapport aux autres et doivent donc être conçues, du point de vue de leurs mises en œuvre, de manière interactive et liée, dans une seule et même implantation territoriale (**Principe numéro 1**).

Toutes les informations recueillies, traitées et utilisées pour la mise en œuvre de ces 4 missions sont utiles pour l'ensemble de ces dernières et doivent donc faire l'objet d'une mutualisation au sein d'un outil informatique partagé qui pourrait s'appeler «dossier informatique fiscal et financier unique» (**DIFFU**).

2. Avec les missions «développement économique et industriel», il s'agit de mobiliser et de mettre en synergie des politiques publiques financières, fiscales, foncières et de gestion publique au service du développement des activités et de l'emploi tout en créant les conditions d'un réel contrôle de l'utilisation et de l'efficacité des fonds publics alloués aux entreprises.

3. Avec les Maisons et Hôtels des Finances, implantés autant que de besoin sur l'ensemble du territoire national, un véritable service de proximité est proposé et mis à disposition des redevables, des contribuables (personnes physiques et entreprises), de l'Etat, des Collectivités locales, des Etablissements publics (**Principe numéro 4**).

Accueillis de manière conjointe par les personnels affectés à la mise en œuvre de chacune des missions, ils auraient l'assurance et la garantie du traitement de leurs dossiers dès leurs prises de contact avec une Maison ou un Hôtel des Finances (**Principe numéro 2**).

Des réponses immédiates seraient apportées aux questions et aux problèmes les plus «simples » posés par les usagers. S'agissant des dossiers «complexes », les réponses seraient apportées après un traitement de ces derniers par les différents personnels et services chargés de la mise en œuvre de chacune des missions.

S'agissant du lieu et du volume des implantations administratives, la Fédération des finances CGT et ses syndicats proposent qu'ils soient décidés au terme de discussions et débats contradictoires organisés dans le cadre de conférences, nationales, régionales et départementales, réunissant citoyens, élus, associations, les personnels, les organisations syndicales et professionnelles (**Principe numéro 6**).

Il convient également de s'interroger sur l'articulation des Maisons et Hôtels des Finances avec les structures organisationnelles des deux réseaux actuels chargés de l'animation, du soutien et de l'assistance.

Dans l'immédiat et jusqu'à l'organisation de ces conférences, la Fédération des finances CGT et ses syndicats exigent l'arrêt des fermetures et des réorganisations des implantations administratives actuellement existantes.

4. Les principes de séparation entre l'ordonnateur et le comptable, entre l'assiette et le recouvrement ; de non-séparation entre les missions de gestion et de contrôle seraient assurés (**Principe numéro 5**). Il convient de s'interroger si l'efficacité sociale de la séparation entre l'assiette et le recou-

vrement doit se traduire par la seule dimension fonctionnelle ou par une dimension structurelle.

Ces principes et ces propositions d'organisation des services impliquent l'ouverture de débats et de négociations sur les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

LA FÉDÉRATION ET SES SYNDICATS SE PRONONCENT POUR :

- ♦ L'ouverture d'un processus de négociations portant à la fois sur la définition d'un plan pluriannuel de recrutement, de requalification des emplois et de revalorisation des salaires et des régimes indemnitaires versés.
- ♦ L'octroi des crédits nécessaires afin de financer cette politique de l'emploi mais également la formation professionnelle des personnels ou encore les dépenses d'investissements (y compris la politique immobilière) et de fonctionnement.
- ♦ La définition d'objectifs et d'indicateurs mesurant l'efficacité économique et sociale des politiques publiques et de leurs conditions de mise en œuvre, y compris au travers d'un indicateur de mesure de la qualité de vie au travail (**Principe numéro 3**).
- ♦ Des droits et des garanties collectives consolidés et offrant de nouvelles possibilités aux agents de la DGI et de la DGCP s'agissant des mobilités professionnelles.
- ♦ De nouvelles modalités de gestion des services et des personnels qui donnent un droit nouveau d'intervention direct des personnels dans la réalisation des missions et l'organisation du travail en lien avec la définition de nouvelles conceptions des rôles et responsabilités de l'encadrement.

♦ La Fédération des finances CGT, le Snadgi-CGT, le Snt-CGT appellent les personnels à participer aux assemblées générales inter directionnelles qu'ils initieront tout au long des prochaines semaines afin de débattre de ces propositions et revendications.

♦ C'est sur la base de ces propositions et des débats avec les personnels que la Fédération des finances CGT et ses syndicats mèneront bataille contre les projets régressifs du Ministre et pour imposer d'autres choix.

♦ D'ores et déjà, la Fédération des finances CGT et ses syndicats appellent les personnels à s'inscrire, dans l'unité, dans les processus d'actions interprofessionnels, fonction publique, finances qui seront initiés dans les prochaines semaines.

Groupes de Travail	Publications CGT	
20 06 07 : annonce au conseil des Ministres de la fusion	20 06 07 : « Bercy s'installe dans une nouvelle logique de confrontation ! »	page 10
<i>29 06 07 : Audience des Fédérations des Finances avec le Ministre Annonce de deux hypothèses (fusion globale/fusion fiscale)</i>	29 06 07 : . Déclaration liminaire . Compte rendu : « la CGT réaffirme ses exigences ! »	page 11
<i>09 07 07 : Réunion bilatérale Ministre/CGT</i>	11 07 07 : Communiqué	page 14
<i>31 08 07 : Audience CGT /cabinet ministériel</i>	31 08 07 : Communiqué	page 15
<i>14 09 07 : Audience des Fédérations avec le Ministre</i>	17 09 07 : Communiqué	page 16
04 10 07 : Annonce du Ministre de la fusion globale	<i>Discours du Ministre</i> 04 10 07 : . Communiqué	page 17

Grève du 18 octobre 2007

<i>22 10 07 : réunion dite de "méthode"</i>	22 10 07 Communiqué CGT	page 18
---	-------------------------	---------

Grève du 20 novembre 2007

<i>29 10 07 : réunion dite de "méthode"</i>	30 10 07 Communiqué CGT	page 19
	09 11 07 Fusion DGI/DGCP : un discours, des objectifs, une méthode !	page 22
<i>30 11 07 : Groupe de travail "Fusion" mission, métiers et organisation</i>	30 11 07 Adresse aux personnels « ensemble et rassemblés, prenons en main notre avenir ! »	page 26
	28 12 07 « Fusion DGI/DGCP : Nouveau cycle de réunions en janvier 2008 »	page 28
14 01 08: début du nouveau cycle de réunions	<i>14 01 08 Groupe de travail missions, structures et organisation. (Doc. n°1, n°2 et n°3)</i>	15 01 08 . Déclaration liminaire . Adresse aux agents
	<i>18 01 08 Groupe de travail SIP / DGU-DLU (Doc. n°1-3-4)</i>	22 01 08 Comptes rendus : le débat sur les SIP / La mise en place des directions uniques
		page 29 page 31 page 33 page 35

Grève 24 janvier 2008

	<i>25 01 08 Groupe de travail GPEEC-Emploi (Doc. n°6)</i>	25.1.08 . Déclaration liminaire . Communiqué	page 37 page 39
		Demande de rencontre avec le Ministre	
29 01 08 Rencontre avec le Ministre	<i>Discours du Ministre</i>	29 1 08 . Communiqué	page 40
	<i>30 01 08 Groupe de travail qualifications, régime indemnitaire, formation (Doc. n°6-8-7)</i>	. Déclaration liminaire sur les qualifications . Déclaration liminaire sur la revalorisation indemnitaire . Compte rendu qualification et régime indemnitaire . Déclaration liminaire sur la formation professionnelle	page 41 page 43 page 45 page 46
	<i>31 01 08 Groupe de travail conditions de travail, filières et passerelle (Doc. n°9-7)</i>	. Déclaration liminaire sur les filières et passerelles et compte rendu . Déclaration liminaire sur les conditions de travail	page 48 page 50
	<i>04 02 08 Groupe de travail encadrement, organisation territoriale du réseau (Document n°7-3)</i>	. Déclaration liminaire sur l'organisation du réseau territorial et réponses de l'administration . Déclaration liminaire sur l'encadrement	page 51 page 53
	<i>05 02 08 Groupe de travail GPEEC, synergies et informatique (Documents n°5 et n°8)</i>	. Déclaration liminaire et compte rendu sur la synergie des missions autres que fiscales . Déclaration sur les non titulaires . Déclaration liminaire sur les services informatiques	page 57 page 59 page 61
5 février 08 fin du cycle de réunions		. Déclaration commune CGT FDSU CFDT UNSA	page 63

Les documents transmis par l'Administration et référencés dans la deuxième colonne sont disponibles sur les sites DGCP et DGI

Annonce du projet de fusion

20 juin 2007

BERCY S'INSTALLE DANS UNE NOUVELLE LOGIQUE DE CONFRONTATION !

Communiqué de la Fédération des finances CGT, du SNT-CGT et du SNADGI-CGT

Au-delà de la confirmation de toute une série de mesures fiscales régressives sur lesquelles la Fédération des Finances CGT et ses syndicats ont formulé des analyses critiques et des propositions alternatives, le Conseil des Ministres de ce jour a précisé sa conception de la réforme de l'Etat.

Cette annonce intervient dans une situation conflictuelle à Bercy où les personnels, au travers de processus de luttes multiples et divers, se sont mobilisés et se mobilisent sur toute une série d'exigences revendicatives :

- ✓ Evolution des finalités et des contenus des politiques et des missions publiques au service du plein emploi, de la satisfaction des besoins sociaux et du développement durable.
- ✓ Implantation et développement de services publics de pleine compétence sur l'ensemble du territoire national.
- ✓ Plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois.
- ✓ Respect des statuts, développement des droits et des garanties collectives des personnels.
- ✓ Revalorisation des traitements et des régimes indemnitaires en lien avec la reconnaissance des qualifications.

Malgré les demandes réitérées de la Fédération des Finances CGT et de ses syndicats, les Ministres qui se succèdent à Bercy se refusent à ouvrir un réel processus de discussions et de négociations sur ces revendications et propositions. Aujourd'hui encore, le Conseil des Ministres annonce le lancement d'une réforme à Bercy, par la « fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique ».

Cette nouvelle réforme n'a fait l'objet d'aucune discussion et d'aucun débat avec quiconque ni sur ses contenus ni sur ses finalités. Pire, la seule justification clairement annoncée est la volonté de poursuivre et d'amplifier les plans pluriannuels de suppressions d'emplois.

Où est l'avenir des missions et des agents ?

La Fédération des Finances CGT et ses syndicats réaffirment leur volonté de négocier une réelle modernisation de Bercy pour l'amélioration des missions de service public, avec les moyens de leurs mises en oeuvre et des droits et des garanties collectives pour les personnels.

C'est pourquoi la Fédération des Finances CGT et ses syndicats exigent d'être reçus par les Ministres.

La Fédération des Finances CGT et ses syndicats agiront avec les personnels pour que s'ouvre rapidement un réel processus de négociations sur les missions, l'avenir des administrations et les revendications des personnels.

Rencontre des Fédérations avec Eric Woerth

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT

Monsieur le Ministre,

Vous avez proposé aux Fédérations des Finances CGT, FDSU, FO, CFDT de vous rencontrer aujourd'hui afin de débattre de l'avenir des missions et des personnels de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP).

De manière préalable, permettez-nous de vous rappeler que vous aviez reçu la Fédération des Finances CGT, le 4 juin dernier, quelques jours après votre nomination et vos prises de fonction en tant que Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

Lors de cette audience, notre Fédération, première organisation syndicale à Bercy et représentative des personnels des différentes administrations publiques de l'Etat constitutives de l'ancien Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, vous avait posé toute une série d'exigences revendicatives et de questions demeurées aujourd'hui sans réponse (*).

Ne doutant pas que vous avez en mémoire ces exigences revendicatives et ces questions, nous souhaitons prendre aujourd'hui connaissance des réponses que vous entendez apporter à celles-ci.

Permettez-nous maintenant d'en venir à l'ordre du jour de notre audience.

Celle-ci intervient quelques jours après la réunion du Conseil des Ministres du 20 juin 2007, au cours duquel, au-delà de la confirmation de mesures fiscales régressives sur lesquelles la Fédération des Finances CGT et ses syndicats ont formulé des analyses critiques et des propositions alternatives, votre conception de la réforme de l'Etat a été précisée.

Ainsi, en vous appuyant sur les travaux du «Conseil de la modernisation des politiques publiques», dont vous serez le rapporteur général, vous entendez poursuivre et même amplifier une réforme de l'Etat avec pour objectif affiché la baisse systématique et dogmatique de la dépense publique par, notamment, une accélération du volume de suppression des emplois publics.

D'ores et déjà et dans des délais très rapides, les premiers résultats des travaux de ce conseil sont attendus pour la fin du mois de mars 2008 et différents chantiers sont immédiatement lancés dont celui de la fusion de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

Ces annonces amènent deux observations de notre part :

- Premièrement, il ne nous sera pas possible d'entamer ni un processus de discussions, ni un processus de négociations dans un cadre qui serait contraint et qui s'opposerait frontalement aux revendications des personnels de Bercy ou qui consisterait à remettre en scène des réformes qu'ils ont rejetées.
- Deuxièmement, il vous faut prendre conscience que la démocratie sociale ne saurait s'effacer devant la démocratie politique et qu'il vous faut donc nous préciser votre conception des contenus et des finalités des relations sociales à Bercy.

S'agissant de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique, nous nous permettrons de formuler les considérations suivantes :

- ✓ Tout d'abord, il n'est pas question pour nous de nous laisser enfermer dans une quelconque opposition entre la direction générale des impôts et la direction générale de la comptabilité publique, qu'il s'agisse des missions exercées, des moyens humains et budgétaires alloués, des intérêts, des droits et des garanties collectives des personnels.
- ✓ Pour la Fédération des Finances CGT, il y a besoin d'un service public fiscal, foncier et financier devant être le plus efficace possible au service des usagers qu'il s'agisse notamment des contribuables, de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics. Dans ce cadre, toutes les garanties nécessaires doivent être apportées s'agissant du maintien durable et même du développement des missions mises en oeuvre par les agents de l'une et l'autre des actuelles directions : domaines, secteur public local...
- ✓ De ce point de vue, loin d'être en situation de concurrence ou d'opposition, la direction générale des impôts et la direction générale de la comptabilité publique doivent plus que jamais être installées dans une dynamique partenariale reposant sur une mise en synergie des missions, des outils, des moyens et des compétences.
- ✓ Depuis l'année 2000, notre fédération porte deux grandes propositions. La création d'un Dossier Informatique Fiscal Unique et la création de maisons et d'hôtels des finances afin de créer les conditions d'un fonctionnement décloisonné et mutualisé de ces deux administrations publiques de l'Etat dans le respect des missions et des prérogatives de chacune basées sur différents principes : la nécessaire séparation des missions d'assiette et de recouvrement, de l'ordonnateur et du comptable et un maillage territorial correspondant aux besoins des populations et des collectivités locales.
- ✓ La Fédération des Finances CGT, le SNADGI-CGT, le SNT-CGT réaffirment que les raisons qui les avaient conduit à porter ces propositions restent valides.
- ✓ C'est sur cette base que nous avons analysé et critiqué les nombreuses réformes et expérimentations entreprises à Bercy depuis 7 années. Elles sont intervenues dans un contexte de plans pluriannuels de suppressions d'emplois et de fermetures ou/et de réorganisations des implantations administratives à la DGCP et à la DGI.
- ✓ Pour la Fédération des Finances CGT, avant de parler de toute évolution nouvelle, il y a donc besoin de procéder à une réelle évaluation contradictoire des effets produits par ces réformes et ces expérimentations, les suppressions d'emplois, les fermetures et les réorganisations des implantations administratives, tant sur la qualité des missions de service public rendue que sur les conditions de travail des personnels. C'est sur cette base que notre fédération se déclare prête à participer à un processus de discussions sur les évolutions auxquelles il nous faudrait procéder ou non.
- ✓ Enfin, pour la Fédération des Finances CGT, une telle discussion doit être placée sous le contrôle de ses adhérents et des personnels concernés. Dès lors, il vous faut prendre les dispositions qui s'imposent afin de permettre l'organisation régulière de réunions syndicales communes des personnels de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique.

Les réponses que vous apporterez à ces premières observations et revendications seront déterminantes s'agissant de l'appréciation et des suites que nous entendons donner, avec les personnels, à la période qui s'ouvre à Bercy et plus particulièrement encore à la DGI et à la DGCP.

Compte rendu de la CGT

LA CGT REAFFIRME SES EXIGENCES !

Eric Woerth, Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique a reçu, ce jour, les Fédérations des Finances CGT, FDSU, FO, CFDT.

Cette audience était entièrement dédiée à l'évocation du projet de fusion de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale la comptabilité publique (DGCP) annoncé lors du conseil des ministres du 20 juin dernier.

Dans sa déclaration liminaire, la Fédération des Finances CGT, le SNADGI-CGT, le SNTCGT ont précisé au Ministre toute une série de propositions et de revendications.

Le Ministre a confirmé la volonté tant de la présidence de la république que du gouvernement d'aller plus loin dans le processus de rapprochement de la DGI et de la DGCP.

Deux hypothèses sont mises en avant par le Ministre :

- ✓ Une fusion des seules missions fiscales.
- ✓ Une fusion globale des deux administrations.

Même si le Ministre se défend de vouloir imposer un projet à marche forcée, il a d'ores et déjà indiqué que les directeurs généraux de la DGI et de la DGCP ont été invités à lui faire connaître leur vision des choses.

S'agissant de la méthode, le Ministre a indiqué la mise en oeuvre du processus suivant :

- ① Première étape : identification de la cible à atteindre.
- ② Deuxième étape : définition des modalités.
- ③ Troisième étape : mise en oeuvre.

Aucune indication n'a été donnée sur le calendrier.

Le Ministre s'est également déclaré favorable à la réalisation d'un bilan s'agissant des effets produits par les réformes et les expérimentations inter directionnelles d'ores et déjà mises en oeuvre.

S'agissant de l'emploi, le Ministre a donné les indications suivantes :

- Confirmation de la volonté présidentielle et gouvernementale de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.
- A Bercy, il n'y aura pas d'autres suppressions d'emplois au Projet de Loi de Finances 2008 (PLF 2008) que celles d'ores et déjà prévues au titre des contrats de performances.

Le Ministre a proposé aux fédérations syndicales de poursuivre les échanges dans le cadre de réunions bilatérales qui devraient être organisées dès la semaine prochaine.

La Fédération des Finances CGT exige du Ministre l'ouverture d'un réel processus de discussions et de négociations sur les revendications des personnels de la DGI et de la DGCP.

Plus largement, la Fédération des Finances CGT exige de Madame Lagarde et de Monsieur Woerth l'ouverture d'un processus de négociations sur les revendications de l'ensemble des personnels de Bercy, qu'il s'agisse :

- ✓ De l'avenir des missions publiques et du service public.
- ✓ De la définition d'un plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois.
- ✓ De la revalorisation des traitements et des régimes indemnitaires.
- ✓ Du respect et du développement des droits et des garanties collectives.
- ✓ De l'amélioration des conditions de travail.

La Fédération des Finances CGT et ses syndicats agiront avec les personnels dans ce sens.

RENCONTRE AVEC LE MINISTRE ERIC WOERTH,

Communiqué de la Fédération des finances CGT

Eric Woerth avait reçu, le 29 juin dernier, les Fédérations des Finances CGT, FDSU, FO, CFDT afin d'évoquer le projet de fusion de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP).

Suite à cette audience, le Ministère a reçu la Fédération des Finances CGT, le lundi 9 juillet 2007. Cette audience était présidée par le directeur adjoint du cabinet du Ministre.

Aucune précision n'a été apportée sur les hypothèses mises en avant par le Ministre qu'il s'agisse de la fusion des missions fiscales ou de la fusion globale des deux administrations.

S'agissant de la méthode proposée par le Ministre, deux points ont été abordés au cours de la réunion :

- ✓ La réalisation d'un bilan des effets produits par les réformes et les expérimentations inter directionnelles d'ores et déjà mises en oeuvre.
- ✓ L'identification de la « cible » à atteindre.

S'agissant du bilan, la Fédération des Finances CGT a formulé plusieurs exigences :

- ✓ Réalisation d'un bilan contradictoire sur les réformes et les expérimentations mises en oeuvre dans les deux administrations depuis l'année 2000.

Cette évaluation doit aussi permettre de mesurer les effets produits par les fermetures ou/et les réorganisations des implantations administratives territoriales, les plans pluriannuels de suppressions des emplois, tant sur la qualité du service public rendu que sur les conditions de travail des personnels.

- ✓ Association des personnels et de leurs organisations syndicales dans la construction de ce bilan.
- ✓ Dégagement d'un délai significatif et suffisant pour sa réalisation.

Le Ministère a indiqué vouloir limiter le bilan à l'évaluation des seules réformes et expérimentations inter directionnelles entreprises depuis l'année 2005 tout en refusant de procéder à une évaluation des effets générés par les suppressions d'emplois.

S'agissant de la « cible » à atteindre, le Ministère veut aller très vite en proposant d'adresser, dès le mois de septembre, un premier document écrit aux représentants des personnels.

Face à ces propositions, la Fédération des Finances CGT a réitéré ses exigences :

1/ Réalisation d'un réel bilan contradictoire.

2/ Ouverture d'un véritable processus de négociations s'agissant notamment :

- ✓ De l'évolution des finalités et des contenus des missions fiscales, foncières et financières.
- ✓ Des évolutions et des modalités de fonctionnement des différentes administrations concernées et de leurs réseaux.
- ✓ Des moyens devant être alloués : plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois, budgets, rémunérations, droits et garanties collectives des personnels.

3/ Octroi de droits nouveaux aux personnels de la DGI et de la DGCP afin que ces derniers puissent se réunir, ensemble et autant que de besoin, pour apprécier l'évolution des discussions.

C'est dans ce sens que la Fédération des Finances CGT et ses syndicats agiront avec les personnels.

En conclusion de la réunion, le Ministère a indiqué sa volonté de poursuivre les échanges avec les fédérations syndicales au terme des différentes rencontres bilatérales.

AUDIENCE CGT AVEC LE CABINET MINISTÉRIEL

Communiqué de la Fédération des finances CGT

La Fédération des Finances CGT a été reçue, ce jour, par Monsieur PROTO, Directeur adjoint du cabinet de Monsieur Eric WOERTH, Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, et Monsieur Philippe RAMBAL, son conseiller social.

Cette réunion avait pour objet la remise du «*Bilan des opérations de rapprochement DGI / DGCP visant à mettre en place un interlocuteur fiscal unique des particuliers*» dont les personnels pourront prendre connaissance sur les sites Intranet directionnels.

En préalable, la Fédération des Finances CGT a réitéré ses analyses critiques s'agissant des réformes fiscales votées et annoncées. Elle a également dénoncé le discours prononcé par le Président de la République lors de l'Université d'été du Medef, mettant en cause les « pratiques de l'administration fiscale ».

La Fédération des Finances CGT a notamment rappelé que la bonne exécution de la loi de finances repose aussi sur la mise en oeuvre des missions de contrôle tant par les personnels de la direction générale des impôts (DGI) que par ceux de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP) et de la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI).

S'agissant du bilan, la Fédération des Finances CGT a réitéré ses désaccords quant à la démarche choisie par le Ministre :

- ✓ Un bilan portant sur les seules réformes et expérimentations effectuées depuis l'année 2005 à propos de l'Interlocuteur Fiscal Unique des particuliers (IFU).
- ✓ Le refus de procéder à une évaluation des effets produits par les plans pluriannuels de suppressions des emplois tant sur la qualité des missions rendues, leurs conditions d'exercice que sur les conditions de travail des personnels.
- ✓ Sa réalisation dans des délais très resserrés ne permettant pas un réel débat contradictoire ni avec les personnels, ni avec les organisations syndicales.

Interrogés par la Fédération sur les aspects de méthode et de calendrier, Messieurs PROTO et RAMBAL ont apporté les précisions suivantes :

- Rencontres bilatérales avec les fédérations syndicales, le 14 septembre. L'ordre du jour de cette rencontre portera sur deux points :
 - 1) Échange sur les contenus du bilan.
 - 2) Présentation par le Ministre des avantages et des inconvénients des deux schémas pour la fusion de la DGI et de la DGCP décidée par Nicolas Sarkozy : fusion des missions fiscales ou fusion globale.
- Nouvelle rencontre avec le Ministre, à la fin du mois de septembre, au cours de laquelle le Ministre annoncera son choix de réforme.

La Fédération des Finances CGT a réaffirmé, là encore, des désaccords de fond quant à la méthode et au calendrier ministériels.

Depuis l'année 2000, pour les Ministres qui se succèdent à Bercy, le dialogue social n'a pour seul objet que de créer les conditions d'un accompagnement social de leurs réformes.

Telle n'est pas la conception de la Fédération des Finances CGT et de ses syndicats qui continueront à placer les personnels au cœur de l'élaboration de propositions tant sur la finalité, les contenus, les conditions d'exercice des missions que sur les moyens humains et matériels devant être alloués.

AUDIENCE DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT AVEC LE MINISTRE

Communiqué de la Fédération des finances CGT

La Fédération des Finances CGT a été reçue, le vendredi 14 septembre 2007, par Monsieur Woerth, Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, Monsieur Proto, son directeur adjoint de cabinet, Monsieur Basseres, Secrétaire général du Ministère, Monsieur Lamiot, Directeur général de la comptabilité publique, Monsieur Fenet, Directeur général adjoint de la DGI.

Deux points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette audience :

- ▶ Le « bilan des opérations de rapprochement DGI / DGCP visant à mettre en place un interlocuteur fiscal unique des particuliers ».
- ▶ La présentation par le Ministre des « avantages » et « inconvénients » des deux schémas, pour l'instant envisagés, de la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique.

S'agissant du bilan, la Fédération des Finances CGT a réitéré ses critiques quant à la démarche choisie par le Ministre dès lors que ce dernier ne porte que sur les seules réformes et expérimentations effectuées depuis l'année 2005 à propos de l'Interlocuteur fiscal unique des particuliers, exclut de son champ l'Interlocuteur fiscal unique des entreprises, écarte la nécessaire évaluation des effets produits par les plans pluriannuels de suppressions des emplois tant sur la qualité des missions rendues, leurs conditions d'exercice que sur les conditions de travail des personnels.

Confrontée à un Ministre ne cessant de répéter que les personnels se félicitent des réformes et expérimentations engagées, la Fédération des Finances CGT a rappelé l'importance de la conflictualité au Ministère : multiplication des grèves, des manifestations, des pétitions, contenus critiques des observatoires internes... autant d'éléments qui montrent bien que les personnels exigent que d'autres choix soient faits à Bercy.

S'agissant des « avantages et inconvénients » des deux schémas de fusion de la DGI et de la DGCP, le Ministre n'a pas apporté d'éléments fondamentalement nouveaux tant en ce qui concerne la méthode que les contenus des réformes envisagées.

Les orientations ministérielles restent cantonnées aux deux scénarii de fusion envisagés, la « fusion fiscale », avec le transfert des missions et des personnels concernés de la DGCP à la DGI, étant pour le Ministre moins difficile à mettre en oeuvre que la « fusion globale » qualifiée de plus « ambitieuse » et plus « compliquée à atteindre ».

Refusant de se contenter d'un discours ministériel se voulant « rassurant », la Fédération des Finances CGT a réitéré toute une série d'exigences :

- ▶ Maintien et développement des politiques et des missions de services publics : missions fiscales (assiette, contrôle, contentieux, gracieux, recouvrement), missions foncières, cadastrales, domaniales, gestion publique (Etat, collectivités locales, établissements publics).
- ▶ Maintien et développement d'un service public territorial de proximité afin de rendre un service public de qualité à l'ensemble des usagers : personnes physiques, entreprises, Etat, collectivités locales, établissements publics.
- ▶ Plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois, formation professionnelle.
- ▶ Respect et amélioration des droits et des garanties collectives des personnels y compris s'agissant de l'encadrement.

Il a également été rappelé au Ministre, qu'à l'époque du conflit de l'année 2000, la Fédération des Finances CGT avait formulé des propositions qui demeurent pertinentes aujourd'hui et qui ne se plaçaient pas dans un schéma de fusion tel que ceux qui sont envisagés.

En conclusion de cette audience, la Fédération des Finances CGT, ses syndicats de la DGI et de la DGCP ont clairement indiqué au Ministre leur volonté de placer les personnels au cœur du débat.

Le Ministre a répondu favorablement à la demande de la Fédération des Finances CGT pour que les personnels puissent participer à des réunions inter directionnelles dans les prochains jours.

D'ores et déjà, la Fédération des finances CGT, le Snadgi CGT, le Snt CGT appellent les personnels à participer à cette grande campagne d'assemblées inter directionnelles que la CGT initiera afin qu'ensemble nous puissions débattre, proposer et agir pour imposer la prise en compte de nos revendications.

Annnonce de la fusion globale

**AUDIENCE DES FÉDÉRATIONS DES FINANCES
AVEC E. WOERTH**

**Communiqué de la Fédération des finances CGT,
du SNT-CGT et du SNADGI-CGT**

Les Fédérations des Finances ont été reçues, ce jour, par le Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique à propos du projet de fusion de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP).

Le Ministre a annoncé aux fédérations syndicales avoir pris la décision de « ...réunir les deux directions générales dans un ensemble unique... ». Une seule et même « ...administration unifiée... » va donc être créée.

La Fédération des Finances CGT et ses syndicats des Impôts et du Trésor ont indiqué au Ministre que cette annonce intervenait dans un contexte « Finances » et « Fonction publique » extrêmement conflictuel caractérisé par l'amplification des attaques portées contre les politiques publiques, leurs conditions de mise en oeuvre, l'accélération des suppressions d'emplois, le refus d'ouvrir un processus de négociations sur l'indispensable revalorisation des rémunérations, une attaque frontale contre le statut de la fonction publique.

C'est pourquoi, dès le 3 octobre, la Fédération des Finances CGT a appelé les personnels du Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique, du Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, du Ministère de l'environnement, de l'aménagement et du développement durables, à s'inscrire le plus largement possible dans un mouvement national de grève, le jeudi 18 octobre 2007.

Refusant de s'inscrire dans une logique d'accompagnement de la réforme décidée par le Ministre, la Fédération des Finances CGT et ses syndicats des Impôts et du Trésor ont réaffirmé l'exigence d'un réel débat contradictoire, placé sous le contrôle des personnels, sur les objectifs et les moyens d'une réelle modernisation des administrations fiscales et financières au service du progrès social.

Le projet de fusion présenté par le ministre ne saurait constituer une réponse aux enjeux de modernisation et aux attentes des personnels quant à l'avenir des missions, des emplois et des qualifications.

La Fédération des Finances CGT et ses syndicats des Impôts et du Trésor ont rappelé qu'ils étaient à ce jour les seules organisations syndicales à proposer au débat une toute autre conception d'une modernisation des administrations fiscales et financières ne s'inscrivant pas dans le projet de fusion retenu par le Ministre (*).

Après avoir exigé l'arrêt des suppressions d'emplois aux Finances et des fermetures d'implantations administratives, la Fédération des Finances CGT a réitéré ses exigences quant à l'ouverture d'un processus de négociations sur la définition d'un plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois.

Nous avons également réitéré nos exigences revendicatives s'agissant du développement des droits et des garanties collectives de l'ensemble des personnels y compris de l'encadrement.

Interrogé par notre Fédération sur la retenue à la source, le Ministre a indiqué ne pas être favorable à cette réforme.

Pour la Fédération des Finances CGT, il est temps de combattre la politique de régression généralisée à l'oeuvre dans tout le Pays, dans la fonction publique comme aux Finances.

C'est pourquoi nous appelons les personnels à s'inscrire massivement dans l'action nationale de grève du jeudi 18 octobre 2007.

(*) : « Pour des administrations fiscales et financières au service du progrès social » : document consultable sur les sites Internet de la Fédération des Finances CGT, du Snadgi-CGT, du SNTCGT.

RÉUNION DE “MÉTHODE”

Communiqué de la Fédération des finances CGT, du SNT-CGT et du SNADGI-CGT

Suite à l'annonce faite par le Ministre, en date du 4 octobre à propos de la fusion de la DGI et de la DGCP, les Fédérations des Finances CGT, FDSU, FO, CFDT, UNSA, CFTC, CGC ont été reçues ce jour par le Secrétaire Général du Ministère, Jean Bassères, le coordinateur de la réforme, Philippe Parini et les directions générales.

Lors de cette réunion dite de méthode, le Secrétaire Général du Ministère a proposé la mise en place d'un groupe de travail institutionnel sur la fusion des deux directions générales et trois groupes de travail dédiés aux thématiques suivantes :

- Missions, Métiers, Organisation des structures de la nouvelle direction.
- Carrières, Qualifications, Parcours professionnels, Régimes Indemnitaires.
- Filières et Passerelles.

Le Secrétaire Général a également confirmé la volonté du Ministre de mise en place d'une nouvelle administration à la fin du premier semestre 2008.

Porteuse de propositions et de revendications alternatives au projet du Ministre pour des administrations fiscales et financières au service du progrès social, la Fédération des Finances CGT et ses syndicats des impôts et du trésor ont exigé que les discussions à venir portent à la fois et dans le même temps sur notamment :

- L'intégralité des missions (gestion publique, fiscalité, foncier, recouvrement des créances publiques, développement économique et industriel) qui doivent être exercées par les deux administrations, les principes et les conditions de mise en œuvre de ces dernières, l'évolution du maillage territorial.
- Les moyens devant être alloués qu'il s'agisse du volume et de la nature de l'emploi (plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois), de la revalorisation des traitements et des régimes indemnitaires, de la formation professionnelle...
- L'amélioration des conditions de travail, des droits et des garanties collectives des personnels.

Après avoir rappelé brièvement ses propositions et revendications, la CGT a insisté sur la question des moyens et plus particulièrement sur celle de l'emploi.

Dans ses réponses, le Ministère s'en est tenu essentiellement aux questions de méthodologie.

De nouvelles propositions, tant en termes de contenu que de méthode, devraient être soumises, par écrit, aux organisations syndicales. Une nouvelle réunion de ce groupe de travail institutionnel devrait se tenir le lundi 29 octobre 2007.

RÉUNION MINISTÉRIELLE

Déclaration liminaire de la Fédération des finances CGT, du SNT-CGT et du SNADGI-CGT

Monsieur le Secrétaire Général,

Le document relatif à la « méthode de travail » s'agissant de la fusion de la DGI et de la DGCP annoncée par le Ministre appelle de la fédération des finances CGT différentes observations, propositions et revendications.

Tout d'abord, permettez-nous de vous rappeler que nous avons demandé que les discussions à venir portent à la fois sur l'intégralité des missions devant être exercées par les deux administrations et les moyens devant leur être alloués.

Nous prenons acte que vous nous proposez aujourd'hui la mise en place d'un groupe de travail dédié, je cite, à la « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et les conditions de travail ».

Une telle proposition signifie pour la fédération des finances CGT que vous entendez bel et bien lié la question de l'emploi, des qualifications, de la formation professionnelle, des conditions de travail à l'avenir des missions.

A ce stade, les discussions proposées doivent donc porter sur quatre thématiques :

- ✓ « Missions, métiers et organisation ».
- ✓ « Carrières, parcours professionnels, régimes indemnitaires ».
- ✓ « Filières et passerelles ».
- ✓ « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et conditions de travail ».

Pour notre fédération, il nous faut nous mettre d'accord pour créer les conditions d'une discussion la plus contradictoire et la plus efficace possible.

De ce point de vue, il ne nous paraît pas possible d'entamer toutes les discussions thématiques dans un seul et même temps.

En effet, c'est à partir d'une identification clairement définie et si possible partagée des deux côtés de cette table de la cible à atteindre s'agissant des missions et des modalités de fonctionnement et d'organisation des administrations que nous pourrions entamer les discussions devant porter sur les conséquences que nous devons tirer de la dite cible.

C'est pourquoi nous vous proposons une méthode de discussion qui pourrait être organisée de la manière suivante :

Premièrement

Identification de la cible à atteindre

Dans ce cadre, nous vous rappelons que la fédération des finances CGT et ses syndicats des impôts et de la comptabilité publique portent et soumettent au débat des propositions et des revendications alternatives au projet du Ministre pour des administrations fiscales et financières au service du progrès social qu'il s'agisse des missions (gestion publique, fiscalité, foncier, développement économique et industriel), des principes et des conditions de mise en œuvre de ces dernières, de l'évolution du maillage territorial.

Nous entendons bel et bien confronter avec vous ces propositions et revendications alternatives.

Pour qu'une telle confrontation soit possible, vous devez aujourd'hui préciser votre propre conception du projet ministériel : Quelles sont les missions et les modalités d'organisation de la nouvelle direction générale dont vous parlez, qu'en est-il s'agissant du service fiscal aux particuliers, qu'entendez-vous par « synergies en matière de comptabilité et de service aux collectivités locales pour ne donner que quelques exemples ?

Nous vous proposons donc de lancer un cycle de réunions sur ces questions, de prendre le temps nécessaire pour aller jusqu'au bout de l'exercice et d'en tirer toutes les conclusions qui s'imposent.

Deuxièmement

Une fois cet exercice réalisé, la fédération des finances CGT et ses syndicats des impôts et de la comptabilité publique proposent que les autres groupes de travail consacrés aux thématiques « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et conditions de travail », « carrières, parcours professionnels, régime indemnitaire », « filières et passerelles » soient mis en place de la manière suivante :

- ▶ Réunions du groupe de travail « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et conditions de travail » afin de définir les objectifs et les principes directeurs recherchés de telle manière à pouvoir réunir ensuite,
- ▶ Dans un troisième temps, le groupe de travail « Carrières, parcours professionnels, régime indemnitaire »
- ▶ Et dans un quatrième temps le groupe de travail « filières et passerelles ».

Une fois cette phase d'identification précise des thématiques que devront traiter les différents groupes de travail achevée, ceux-ci pourront alors travailler de manière parallèle.

S'agissant maintenant des modalités d'organisation des discussions, nous vous demandons :

● Que toutes les réunions de travail soient précédées de l'envoi d'un document de travail écrit adressé en amont et dans des délais raisonnables avant la tenue des dites réunions.

● De prendre les dispositions nécessaires pour que les militants de la fédération des finances CGT et de ses syndicats des impôts et de la comptabilité publique puissent préparer ces groupes de travail dans de bonnes conditions.

A minima, il vous faut nous confirmer aujourd'hui que nos militants verront leurs frais de déplacement et d'hébergement pris en charge par l'administration et disposeront des décharges d'activité de services liés à la préparation des discussions.

● Nous souhaitons également que vous puissiez nous indiquer qui seront les représentants de l'administration (Ministère et Directions générales) dans ces groupes de travail.

Enfin, nous formulons les considérations et les demandes suivantes :

- ✓ Les décisions qui seront prises auront un impact budgétaire certain. C'est pourquoi la fédération des finances CGT demande que les réunions institutionnelles du groupe de travail de synthèse soient compétentes pour tirer les conséquences budgétaires des choix devant être effectués.
- ✓ S'agissant de l'évolution du maillage territorial, la fédération des finances CGT demande que cet enjeu majeur du point de vue de la qualité du service public de proximité rendu aux usagers soit examiné tant dans sa dimension rurale, qu'urbaine et péri urbaine.
- ✓ S'agissant des conditions de travail des personnels, la fédération des finances CGT demande que le CHSM soit associé aux discussions.
- ✓ La fédération des finances CGT a bien évidemment pour objectif de défendre les intérêts et développer les droits et les garanties collectives de l'ensemble des personnels, fonctionnaires et non titulaires.
- ✓ Enfin, la fédération des finances CGT demande aussi la mise en place d'une discussion spécifique sur l'évolution du rôle, de la place et des carrières de l'encadrement.

L'ensemble de ces questions se posent par ailleurs dans un contexte de forte conflictualité dans la fonction publique. Ce ne sont pas les mesures « ciblées » que vient d'annoncer Mr Woerth en faveur du pouvoir d'achat qui feront évoluer la situation dans le bon sens pour les agents, bien au contraire.

Dans ce domaine comme dans d'autres, le gouvernement fait le choix du conflit!

Sept organisations syndicales de la fonction publique ont jugé inacceptable les réponses du ministre face aux exigences de revalorisation des traitements et pour le maintien et le développement d'un service public de qualité et de proximité.

C'est en portant ces revendications et ces exigences que la fédération des finances CGT appelle les personnels à participer massivement et dans l'unité au mouvement de grève et de manifestations le 20 novembre prochain.

RÉUNION DE “MÉTHODE”

Communiqué de la Fédération des finances CGT, du SNT-CGT et du SNADGI-CGT

Dans la suite de la réunion du 22 octobre, une nouvelle réunion dite de méthode s'est tenue en présence du secrétaire général du ministère, les directions générales et le coordinateur de la réforme, avec la participation des fédérations syndicales.

Cette nouvelle réunion a été l'occasion, pour la CGT, de rappeler ses exigences revendicatives et sa conception de l'organisation du dialogue social.

Après un débat, dont les conclusions resteront cantonnées aux aspects de méthode, le secrétaire général a formulé des propositions qui seront très prochainement adressées par écrit aux fédérations syndicales.

Quatre groupes de travail ont été confirmés :

- ✓ « missions métiers et organisation »
- ✓ « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et conditions de travail »
- ✓ « filières et passerelles »
- ✓ « carrières , parcours professionnels, régimes indemnitaires »

Conformément au point de vue défendu par au moins deux organisations syndicales, dont la CGT, les travaux des groupes thématiques s'effectueront selon un ordre qui devrait permettre immédiatement un débat contradictoire sur des enjeux de fond. Pour que ce débat soit réellement efficace, il convient avant tout de déterminer en amont la cible à atteindre, connaître la finalité d'une telle réforme, avant d'en discuter les déclinaisons et les modalités de mise en oeuvre.

Concernant « la cible à atteindre », la fédération des finances CGT, avec ses syndicats des impôts et du trésor, portent et soumettent au débat des propositions et des revendications alternatives au projet du Ministre pour des administrations fiscales et financières au service du progrès social :

- ✓ sur les missions (gestion publique, fiscalité, foncier, développement économique et industriel),
- ✓ sur les principes et les conditions de mise en oeuvre
- ✓ sur l'évolution du maillage territorial

Une première réunion devrait se tenir fin novembre sur les thèmes: « missions, métiers et organisation » . Elle sera suivie dans un délai rapproché d'une discussion sur les thématiques de Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences et de conditions de travail.

Pour la CGT, il s'agit de clarifier les enjeux de service public liés aux moyens et aux emplois afin de permettre des discussions efficaces au sein des deux autres groupes de travail thématiques.

Enjeux qui par ailleurs ne sont pas dissociables du contexte de forte conflictualité dans la fonction publique. Ce ne sont pas les mesures « ciblées » que vient d'annoncer M Woerth en faveur du pouvoir d'achat qui feront évoluer la situation dans le bon sens pour les agents, bien au contraire.

Dans ce domaine comme dans d'autres, le gouvernement fait le choix du conflit!

Sept organisation syndicales de la fonction publique ont jugé inacceptable les réponses du ministre face aux exigences de revalorisation des traitements et pour le maintien et le développement d'un service public de qualité et de proximité.

C'est en portant ces revendications et ces exigences, comme elle le fait dans le cadre de ces discussions avec le ministère, que la fédération des finances CGT appelle les personnels à participer massivement et dans l'unité au mouvement de grève et de manifestations le 20 novembre prochain.

**Tract de la Fédération des finances CGT,
du SNT-CGT et du SNADGI-CGT**

**FUSION DGI/DGCP :
UN DISCOURS, DES OBJECTIFS, UNE MÉTHODE !**

Un ministère du budget, des comptes publics et de la Fonction Publique... si certains n'avaient pas encore compris le but de cette nouvelle organisation administrative, qu'ils soient aujourd'hui «rassurés» : le discours, les objectifs et la méthode sont clairs !

Révision générale des politiques publiques, discours démagogiques à destination des populations en attente légitime de plus et mieux de services publics, méthode de l'affichage, de l'activisme, tout est réuni aujourd'hui pour que le ministre justifie ce qu'il veut faire alors que tout justifierait bien autre chose !

Un discours...

L'annonce de la fusion de la DGI et de la DGCP est un élément emblématique de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui a une obsession et une finalité : faire baisser, par tous les moyens, le coût de l'Etat avec pour cible privilégiée l'emploi public.

Dès lors, les intentions sont claires et les moyens définis. Pour y arriver, il faut accélérer les suppressions d'emplois, casser le statut des fonctionnaires, les droits et garanties collectives, individualiser les rémunérations, réorganiser, déstructurer les administrations, fusionner et réduire leur implantation dans les territoires.

Le tout se retrouve «résumé» dans un discours s'appuyant sur des évidences et qui s'emploie à essayer de rassurer les populations, les élus, les personnels en présentant des «garanties » sans en préciser le contenu.

Le ministre n'hésite pas sur les moyens : large communication dans les services, «mise en marche» des directions locales, consultation directe des personnels par l'intermédiaire de forums.

Dans le même temps, il annonce sa volonté de créer les conditions d'un dialogue social «efficace», qui tant dans son contenu que dans son calendrier ne nous laisse pas dupes sur la volonté du ministère d'aller vite et d'imposer son projet.

Pour la CGT, la concertation ne peut se limiter à une seule confrontation d'idées sans réelles marges de manœuvre. Ce n'est pas ce que nous voulons, ce n'est pas ce que les personnels demandent, ce n'est pas non plus ce que les usagers sont en droit d'attendre.

Un vrai dialogue social s'exerce autrement. Un véritable débat contradictoire ne se limite pas à acter des points d'accords ou de désaccords, mais doit permettre, en amont, d'aborder toutes les questions avec une lisibilité sur le contenu du projet sans que des préalables présentés comme incontournables soient d'ores et déjà posés sur la table.

Des objectifs

Le ministre, le 4 octobre, a fait son choix, ce sera la fusion globale.

Pour la CGT, cette annonce n'a levé aucune des inquiétudes existantes. Pire, l'absence de lisibilité du projet global, la présentation centrée sur des seuls aspects organisationnels notamment au travers de la partie fiscale, le silence et le flou total autour des autres missions des deux directions, ne peuvent que renforcer ces inquiétudes autour de l'avenir de l'ensemble des missions, de leur pérennisation et de leur renforcement. Alors pour essayer de rassurer, le ministère multiplie les explications, les annonces.

Première annonce : «une réforme d'organisation des deux directions qui ne touche pas aux missions actuelles»

✓ Simple réforme d'organisation ???

Cette fusion est présentée comme une réforme d'organisation qui se caractériserait par la création, au niveau national et local, d'une structure de direction et de services supports uniques pour l'ensemble des missions et des services des deux actuelles directions générales et de leurs services déconcentrés.

Une seule direction générale déclinée nationalement et localement sans plus de précision, sauf en matière fiscale, avec la mise en place de guichets uniques aux particuliers (SIP, pôles de recouvrement chargés du recouvrement complexe, élargissement de la compétence des trésoreries intégrant des missions d'assiette).

Rien sur le contenu de la mission elle-même, rien sur les principes, notamment celui de la séparation assiette/recouvrement, tout resterait en l'état si ce n'est le mode d'organisation... Quant aux autres missions des deux directions, leur contenu et leur périmètre resteraient maintenus.

✓ On ne peut y croire !!!

Pour la CGT, ces annonces ne sont pas crédibles. Il est évident qu'il s'agit bien d'une réforme d'ampleur qui vise à redéfinir l'ensemble des missions des deux directions en fusionnant les services dans un nouveau schéma d'implantation et d'organisation afin de poursuivre et amplifier les réductions des coûts au cours de la vision libérale de ce gouvernement, du rôle et de la place de l'Etat.

Et c'est bien toutes les missions et tous les services qui sont visés. Comment comprendre le silence autour des autres missions, missions foncières, contrôle fiscal, domaines, gestion publique, Etat et collectivités locales ?

Remis à plus tard... Pour le secteur local, les conclusions du rapport Lambert prévu mi-novembre devraient sûrement nous éclairer sur le devenir des missions de gestion, de conseil aux collectivités territoriales et des relations de nos administrations financières avec le secteur public local.

Comment comprendre également le même silence autour des «fonctions supports», comme par exemple l'absence de lisibilité du devenir des missions informatiques des deux directions, enjeu majeur déjà plus que fortement menacé par l'externalisation ?

La question de l'avenir de toutes les missions de la DGI et de la DGCP reste donc posée...

Deuxième annonce : « le réseau rural conforté... »

Les annonces «rassurantes » du ministre portent sur le seul réseau rural et reposent sur la stricte application de la charte des services publics en milieu rural qui, nous le voyons quotidiennement, n'empêche pas la poursuite du recul de l'implantation des services publics de proximité en milieu rural.

En effet, l'engagement d'une *«approche plus globale, initiée à l'échelon territorial pertinent»* et les principes affirmés dans cette charte comme : *«l'égalité entre les territoires et entre les citoyens» «l'amélioration de la qualité», la proximité et l'accessibilité aux services publics pour tous dans les zones rurales »* restent très largement tributaires d'objectifs économiques obtenus par *«une approche globale des coûts générés et la recherche de solutions efficaces concertées »*.

Quant aux implantations en milieu urbain ou périurbain, les trésoreries ou/et les CDI, la nouvelle organisation, notamment de la mission fiscale, entraînera de nouveaux regroupements, de nouvelles spécialisations et de nouvelles fermetures qui ne seront pas sans conséquences sur l'ensemble du maillage des administrations financières (missions fiscales, secteur local, Etat).

La fusion globale a un objectif : regrouper les structures, en augmenter leur taille pour réduire au maximum leur implantation !

Preuve en est donnée par le Premier ministre lui-même qui confirme l'accélération des logiques de restructurations en cours aux Finances et plus globalement dans d'autres secteurs (Poste, Justice, Equipement...).

Troisième annonce : « des garanties conservées ... »

Une fois de plus le discours se veut rassurant mais pour qui ?

Pas pour l'encadrement, puisque les responsables nationaux, locaux et de l'ensemble des nouvelles structures issues de la fusion seront choisis en fonction, non de leurs capacités professionnelles, de leurs qualifications, mais bel et bien

compte tenu de leur engagement dans la réforme. Les cadres apprécieront la reconnaissance de leur travail et de leurs qualités professionnelles !

Pour l'ensemble des personnels, les assurances présentées par le ministre reposeraient à la fois sur :

- ✓ le maintien de l'existant :
- > avec le maintien dans la commune actuelle de résidence administrative des agents «amenés à rejoindre leurs collègues des impôts».
- > avec la mise en place de deux filières fiscales et gestion publique, dans lesquelles, les agents conserveraient leurs propres règles de gestion.
- ✓ le droit d'option pendant une période de trois ans pour les agents d'origine DGCP qui exercent aujourd'hui le métier du recouvrement et qui seraient amenés à rejoindre «leurs collègues des impôts». Ainsi, ils choisiraient soit d'intégrer la filière fiscale soit la filière gestion publique, afin de continuer à bénéficier des règles de gestion de leur direction d'origine.
- ✓ de nouvelles perspectives qu'engendreraient la mise en place de passerelles entre ces deux filières
- ✓ le maintien de la rémunération : un minimum qu'il fallait oser proposer !

Ces annonces sont édifiantes. D'un côté on ne change rien même si l'on fusionne, de l'autre on fusionne et cette nouvelle administration donnera de nouvelles perspectives aux agents. En dehors des contradictions évidentes d'un tel discours, à vouloir jouer sur tous les tableaux, le ministre perd toute crédibilité!

En effet, dans une nouvelle entité dont la vocation est d'intégrer l'ensemble des missions et de fusionner les services, la perspective du maintien de l'existant des garanties collectives des uns et des autres, chacun de son côté, est illusoire pour les agents.

Illusoire, car personne ne garderait un existant, qui par ailleurs est largement contesté par les agents des deux directions, que ce soit en matière de rémunération, de notation, de promotion, de mutation.

Alors qu'est préconisée l'existence de filières, le ministre annonce dans le même temps, la mise en place de passerelles sensées favoriser des perspectives de carrière plus ouvertes, en permettant le passage d'une filière à une autre.

Compte tenu de l'effort de formation qu'engendrerait un tel dispositif de passerelles, on peut alors s'interroger sur la réalité de sa mise en oeuvre. D'autant plus qu'un tel effort de formation se ferait au mieux à moyens constants ou plus certainement avec de nouvelles suppressions d'emplois, ce qui rendra la mobilité qu'elle soit géographique ou fonctionnelle encore plus difficile qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Mais l'objectif est ailleurs. Il s'agit plutôt de permettre à l'administration de se doter demain des moyens dont elle aurait besoin pour accompagner de nouvelles restructurations, de nouvelles suppressions d'emplois en adaptant le parcours professionnel des agents à ces propres besoins. Le choix de passer d'une filière à une autre se réduirait alors à peau de chagrin. Sera-t-il vraiment un choix dans ces conditions ?

Le ministre ne dit à aucun moment que cette fusion s'inscrit en effet dans un cadre plus global de refonte régressive de la Fonction Publique en matière de mobilité, de carrière professionnelle, de notation.

Les objectifs de cette fusion ne sont pas un alignement vers le haut de l'ensemble des droits et garanties de tous les fonctionnaires.

Une méthode...

Après avoir annoncé le choix de la fusion globale, le ministère décide d'aller vite, le calendrier est éclairant :

- ✓ premier semestre 2008 : mise en place de l'administration centrale unique,
- ✓ courant 2008 : «expérimentations» de SIP dans quelques villes, extension d'accueil finances, préfiguration de directions locales uniques dans quelques départements,
- ✓ en 2009 : généralisation.

D'ores et déjà, des groupes internes à l'administration (17 ateliers) travaillent sur les modalités de mise en oeuvre de la réforme.

Parallèlement, le ministère a mis en place quatre groupes de travail avec les organisations syndicales sur :

- > «missions métiers et organisation» ;
- > «gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et conditions de travail» ;
- > «filiales et passerelles » ;
- > «carrières, parcours professionnels, régimes indemnitaires ».

Un groupe de travail de synthèse reprendra les conclusions et les évolutions des discussions dans ces groupes.

Une première vague de réunions est prévue d'ici la fin du mois de novembre et se poursuivra sur décembre.

La CGT a rappelé sa conception du dialogue social qui passe avant tout par la nécessité d'un véritable débat de fond sur :

- ✓ L'intégralité des missions (gestion publique, fiscalité, foncier, recouvrement des créances publiques, développement économique et industriel) qui doivent être exercées par les deux administrations, les principes et les conditions de mise en oeuvre de ces dernières, l'évolution du maillage territorial.
- ✓ Les moyens devant être alloués, volume et nature de l'emploi (plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois), revalorisation des traitements et des régimes indemnitaires, la formation professionnelle...
- ✓ L'amélioration des conditions de travail, des droits et des garanties collectives des personnels.

C'est avec cet objectif et sans être dupes sur les intentions du ministère sur sa réelle volonté de mener un dialogue social débouchant sur des avancées significatives, que la Fédération des Finances CGT et ses syndicats des impôts et du Trésor, porteurs de propositions et de revendications alternatives, entendent participer à ces groupes de travail.

Dans ce contexte, seul le rassemblement et l'action des personnels constituent la plus sûre garantie d'obtenir de réelles avancées et de satisfaire l'ensemble des revendications. Prenant appui sur les exigences portées par les personnels dans les actions passées et en cours, c'est bien dans cette voie que la Fédération des Finances et ses syndicats des Impôts et du Trésor, continueront à s'engager avec les personnels.

**Adresse de la Fédération des finances CGT,
du SNT-CGT et du SNADGI-CGT**

**Adresse aux personnels de la DGI et de la DGCP :
Ensemble et rassemblés,
prenons en main notre avenir !**

Chers Collègues,

Les actions de grèves et de manifestations des 18 octobre et 20 novembre se sont caractérisées par une mobilisation importante et croissante des personnels de la fonction publique et plus particulièrement des agents de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique.

Ces mobilisations, auxquelles la Fédération des finances CGT et ses syndicats proposent de donner un prolongement dans un cadre fonction publique le plus unitaire possible, constituent des points d'appuis afin de contraindre le Ministre de la fonction publique à ouvrir un processus de négociations sur l'indispensable revalorisation des traitements et le développement de l'emploi public.

Nous nous sommes aussi mobilisés pour exprimer nos exigences quant à l'avenir de nos missions, de nos services, de nos droits et de nos garanties collectives.

Pour la Fédération des Finances CGT et ses syndicats des impôts et de la comptabilité publique, la fusion globale de nos deux administrations annoncée par le Ministre, le 4 octobre dernier, ne répond en rien aux défis posés d'une véritable modernisation tant de la DGI que de la DGCP afin qu'elles puissent mieux satisfaire aux besoins de leurs différents usagers et partenaires, ainsi qu'aux personnels.

Dans un tel contexte et face à un tel enjeu, la Fédération des Finances CGT, le SNADGICGT, le SNT-CGT rappellent qu'ils ont versé au débat des propositions et des revendications alternatives au projet du Ministre consistant notamment à :

- ✓ Créer les conditions d'un renforcement et d'un développement de l'intégralité des missions de la DGI et de la DGCP dans et par la sphère publique.
- ✓ Identifier clairement ces dernières à savoir les missions fiscales, les missions de gestion publique, les missions foncières, les missions de recouvrement des créances publiques, les missions de développement économique et industriel.
- ✓ Définir des principes s'agissant de la mise en oeuvre de ces missions dans des cadres décloisonnés et interactifs mais aussi dans le respect de grands principes : séparations entre l'ordonnateur et le comptable, entre l'assiette et le recouvrement, non séparation entre les missions de contrôle et de gestion...
- ✓ Assurer un service public de qualité et de proximité aux usagers ; État, Collectivités locales, Établissements publics, Contribuables, Redevables, Entreprises ; en procédant à la création de Maisons et Hôtels des Finances sur l'ensemble du territoire national.
- ✓ Allouer les moyens de fonctionnement nécessaires à nos administrations par la définition d'un plan pluriannuel de recrutement, de requalification des emplois.
- ✓ Améliorer significativement les conditions de travail des personnels en développant les droits relatifs aux mutations, à la réduction du temps de travail, à la notation et à l'évaluation, à l'action sociale, à l'hygiène et à la sécurité... pour ne donner que quelques exemples.

Forts des mobilisations en cours, la Fédération des Finances CGT et ses syndicats des Impôts et du Trésor réaffirment aujourd'hui la pertinence de leurs propositions revendicatives et font clairement savoir au ministre leur volonté d'assumer leur responsabilité dès lors qu'un cadre de négociations portant sur l'avenir de nos administrations et des personnels concernés, sera ouvert.

Lors de la réunion entre les fédérations syndicales et le ministère ce 30 novembre, il a été constaté que ce cadre n'existe pas dès lors que ces réunions ne permettent pas l'ouverture de discussions sérieuses en dehors de l'accompagnement d'une réforme, dont les objectifs et les modalités ne sont toujours pas clairement exprimés.

En conséquence, toute discussion est suspendue dans l'attente d'une réponse du ministre à la demande quasi unanime des fédérations d'un nouveau cadre de discussions.

Pour la CGT, il est possible de contraindre le Ministre à ouvrir un processus de négociations placé sous votre contrôle.

C'est pourquoi, la Fédération des Finances CGT et ses syndicats des impôts et de la comptabilité publique :

- ✓ Appellent à l'organisation d'assemblées générales inter directionnelles des personnels de la DGI et de la DGCP dans tous les départements et tous les sites pour construire des processus d'actions.
- ✓ Proposent dès aujourd'hui une rencontre unitaire aux autres fédérations syndicales pour débattre de la situation à laquelle les agents sont confrontés et prendre les initiatives nécessaires afin que les revendications soient satisfaites.

La Fédération des Finances CGT et ses syndicats vous appellent à prendre toute votre part à l'expression de ce rapport de forces articulant propositions, revendications, processus d'actions et de négociations.

NOUVEAU CYCLE DE RÉUNIONS EN JANVIER 2008

Le directeur adjoint du cabinet du ministre et le coordonnateur ont confirmé le changement de méthode et de calendrier des réunions des groupes de travail sur le dossier de la fusion DGI/DGCP.

Les liens entre les travaux des ateliers internes à l'administration et les documents préparatoires des groupes de travail avec les fédérations est maintenant clairement affirmé par le cabinet.

Un nouveau cycle de réunions ministère- fédérations syndicales, sur plusieurs journées en janvier 2008 et sur les mêmes thèmes que ceux prévus en décembre, est organisé par le cabinet du ministre avec les ordre du jour suivants :

Le lundi 14 janvier :

- ✓ au regard des missions de la nouvelle direction générale, l'organisation de l'administration centrale et des services déconcentrés;
- ✓ le service fiscal aux particuliers et aux entreprises dans les CDI-recettes fusionnés;
- ✓ les synergies en matière de comptabilité de l'Etat et de services aux collectivités territoriales;
- ✓ l'organisation du réseau territorial (notamment en tenant compte du programme de travail du groupe de suivi Etat /collectivités territoriales qui sera mis en place au mois de janvier) ;
- ✓ les systèmes d'information.

Le vendredi 18 janvier :

- ✓ situation des effectifs;
- ✓ qualifications;
- ✓ formation;
- ✓ conditions de travail (immobilier, ergonomie...)

Le vendredi 25 janvier :

- ✓ parcours professionnels ;
- ✓ régime indemnitaire et notamment les questions de leur harmonisation avec en préalable la présentation d'un état des lieux;
- ✓ l'encadrement.

Le mercredi 30 janvier :

- ✓ contenu et périmètre des filières (règles de gestion des filières fiscales et gestion publique; situation des services supports; situation de l'encadrement);
- ✓ passerelles et ouverture de l'espace professionnel (conditions de passage d'une filière à l'autre).

Le thème de l'organisation du dialogue social dans la direction générale unique fera l'objet de discussions ultérieures. En préalable à ces réunions l'administration devrait présenter ses orientations afin de permettre une confrontation avec les propositions des organisations syndicales, sur les sujets dits « ouverts ».

Ce premier cycle se conclura par une réunion présidée par le ministre début février.

Un nouveau cycle se déroulera en février pour entre autre examiner les sujets non finalisés en janvier.

Le calendrier concernant la mise en place de la nouvelle administration centrale et territoriale en fin de premier semestre n'est pas modifié malgré ce report de décembre à janvier.

Pour la fédération des finances CGT et ses syndicats des impôts et du Trésor, au delà des désaccords de fond sur les objectifs de la fusion, il reste très difficile d'envisager une telle réforme dans le calendrier fixé par le gouvernement. On voit d'ailleurs sur d'autres dossiers relatifs à la démarche de révision des politiques publiques (RGPP), que la méthode des audits et le rythme des prises de décisions sont incompatibles avec une réelle concertation. Par ailleurs, les mesures de gestion préconisées pour accompagner cette démarche de révision des politiques publiques, heurtent de plein fouet les principes du statut général de la fonction publique, c'est une des raisons profondes, avec le refus de répondre aux revendications salariales et d'emplois, de l'appel des fédérations de fonctionnaires à la grève du 24 janvier .

Dans un tel contexte, la fédération des finances CGT, le SNADGI-CGT, le SNTCGT appellent à la généralisation des assemblées générales unitaires et interdirectionnelles afin d'amplifier le processus d'actions pour de vraies négociations à tous les niveaux, ministériel et fonction publique.

14 janvier 2008

GROUPE DE TRAVAIL MISSION, STRUCTURES ET ORGANISATION

Déclaration liminaire de la Fédération des finances CGT, du SNT-CGT et du SNADGI-CGT

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le deuxième semestre de l'année 2007 aura été caractérisé par une intervention croissante des salariés, sous la forme de grèves et de manifestations, afin que de réelles réponses soient apportées à leurs revendications.

Dans les fonctions publiques et plus particulièrement aux finances, les mouvements de grèves et de manifestations, des 18 octobre et 20 novembre, ont confirmé l'importance et même le développement d'une situation conflictuelle.

Dans un tel contexte, le ministre de la fonction publique refuse toujours de procéder à l'ouverture d'un réel processus de négociations sur l'indispensable revalorisation des rémunérations et l'évolution de l'emploi tant des fonctionnaires que des agents non titulaires.

Pire encore, les fausses réponses apportées par le ministre s'inscrivent dans une logique consistant notamment à remettre en cause la réduction du temps de travail des personnels et à proposer dans les faits le «Travailler plus pour gagner moins» tout en poursuivant et en accélérant les logiques pluriannuelles de suppressions des emplois.

Une telle évolution est inacceptable.

Il faudra bien que vous entendiez les personnels en leurs apportant de réelles réponses à leurs revendications.

C'est pourquoi la fédération des finances CGT et ses syndicats appellent les personnels à s'inscrire massivement dans le mouvement de grève et de manifestations du 24 janvier prochain.

Rappelons ici que, dès le 26 septembre 2006, la fédération des finances CGT et ses syndicats ont rendu public un document intitulé « Pour des administrations fiscales et financières au service du progrès social ».

Ce document formule une série de propositions et de revendications sur les missions, les conditions et les principes de mise en oeuvre de ces dernières, l'organisation territoriale de nos administrations, les moyens devant être alloués.

C'est sur la base de ces propositions et de ces revendications que nous vous avons proposé l'ouverture d'un processus de négociations inscrit dans la durée.

C'est également sur cette même base que nous vous avons proposé une méthodologie de discussions.

Durant de longs mois, vous avez refusé de dévoiler vos propres visions de la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique.

En procédant ainsi, il n'était même pas envisageable d'entamer ne serait ce qu'un débat contradictoire.

Ce n'est que le 7 janvier dernier que vous avez adressé aux fédérations syndicales des documents précisant vos orientations relatives à la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique.

Sur la base des propositions et revendications de la fédération des finances CGT et de ses syndicats, l'analyse des documents appelle dès à présent les observations non exhaustives suivantes :

- ✓ S'agissant des contenus et des modalités de mise en oeuvre des missions sur la base du respect de principes fondamentaux comme ceux de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable, la séparation des missions d'assiette et de recouvrement ou encore de la non séparation entre les missions de contrôle et de gestion, aucune indication dans ce sens ne figure dans les documents de travail.

Bien au contraire, votre conception du SIP confirme bel et bien et de fait la remise en cause de ces principes.

Il relève de la responsabilité du Ministre de nous dire si ces questions sont soumises à la discussion.

- ✓ Aucune indication et donc aucune garantie sérieuse ne sont données sur l'évolution des réseaux des deux directions générales alors que nous revendiquons la mise en place d'un service public de proximité, de plein exercice et de pleine compétence, sur l'ensemble du territoire national et que, dans le même temps, vous nous avez confirmé la mise en place d'un groupe de suivi Etat / Collectivités territoriales au cours de ce mois de janvier.
- ✓ Par contre et d'ores et déjà, vous affirmez des orientations sur l'évolution de la politique de l'emploi qu'il s'agisse de la poursuite et même de l'intensification des plans pluriannuels de suppressions.

De même, concernant les plans de qualification, les mesures envisagées sont insuffisantes et ne s'inscrivent pas dans une politique ambitieuse et dynamique de repyramidage des emplois.

Vous donnez également des indications sur la problématique des régimes indemnitaires, le versement d'une prime dite de fusion, l'harmonisation des règles de gestion des personnels.

Bien évidemment, il s'agit là pour la fédération des finances CGT de questions clés dont nous avons à débattre.

Toutefois, nous ne serions admettre de devoir discuter dans un cadre contraint ne répondant pas aux revendications des personnels, y compris celles de l'encadrement et des non titulaires dont rien n'est dit dans les documents de travail.

- ✓ Toujours sur l'avenir des personnels, la fédération des finances CGT ne souhaite pas que nous engagions des discussions déconnectées des évolutions à l'oeuvre ou envisagées au niveau de la fonction publique.

La encore, il relève de la responsabilité du ministre qui est aussi le ministre de la fonction publique de nous dire si des fusions de corps et de statuts des personnels sont envisagées.

Plus concrètement, il s'agit de savoir si les corps et les statuts particuliers des personnels de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique seront maintenus ou, à terme, fusionnés.

La réponse à ces questions nous paraît importante y compris s'agissant du fait de savoir si vos intentions consistent ou non à reproduire au sein d'une seule et même administration la direction générale des impôts avec des agents DGI dans la filière fiscale, d'une part, et la direction générale de la comptabilité publique avec des agents DGCP dans la filière gestion publique, d'autre part.

En effet, l'architecture, les modalités d'organisation et les fonctionnements hiérarchiques envisagés de la future administration, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré, posent incontestablement ce type de questions.

- ✓ Dès lors que Monsieur Parini joue un certain rôle ou un rôle certain dans le mécanisme de la révision générale des politiques publiques, vous devez aussi nous dire ce qu'il en est précisément du rythme de la réforme envisagée y compris s'agissant des préfigurations, des conséquences éventuelles des contenus du deuxième rapport sur la RGPP prévue au mois de mars prochain.
- ✓ Nous souhaitons également vous entendre sur le périmètre de la réforme envisagée. Notre organisation syndicale, première organisation syndicale représentative des personnels à Bercy, se doit de vous interroger sur l'avenir de la mission fiscale de la direction générale des douanes et des droits indirects dès lors que vous êtes dans une logique d'interlocuteur fiscal unique.

Notre organisation syndicale se doit aussi de vous interroger sur les évolutions, le rôle et la place de la DPAEP et du Secrétariat Général de nos deux Ministères.

Enfin, dès lors que des missions économiques seront confiées à la nouvelle administration, nous nous devons également de vous interroger sur l'avenir du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi et plus particulièrement de la Dgccrf et de l'Insee.

De quoi discutons nous, comment, de quelle manière et dans quels délais ? Quelles sont les questions relevant, de vos points de vue, de l'information, de la concertation, de la négociation ? Qui discutera et dans quelles instances ? Tant au niveau ministériel, qu'au niveau directionnel, qu'au niveau local notamment dans le cadre des préfigurations ?

Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup d'attention et d'intérêt que nous prendrons connaissance de vos réponses que nous porterons à la connaissance des personnels.

Ces réponses seront aussi importantes s'agissant de la détermination des personnels de la DGI et de la DGCP dans l'élaboration de leurs modalités d'interventions sur ce dossier, avec leurs organisations syndicales, afin d'obtenir satisfaction sur leurs revendications.

Adresse de la Fédération des finances CGT, du SNT-CGT et du SNADGI-CGT aux personnels

AGIR, ENSEMBLE, POUR GAGNER SUR NOS REVENDICATIONS !

Annoncée par le Ministre, le 4 octobre 2007, la fusion globale de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique, ne répondait en rien aux défis posés d'une véritable modernisation de ces administrations afin de mieux satisfaire aux besoins du service public et de ses différents usagers.

Depuis cette date, la fédération des finances CGT, ses syndicats des impôts et de la comptabilité publique s'opposent à un tel choix et proposent aux personnels d'intervenir sur l'avenir des administrations des impôts et de la comptabilité publique.

Cette démarche passe par :

- ✓ La mise en débat de propositions et de revendications sur les missions, les conditions de mise en œuvre de ces dernières reposant notamment sur le respect des principes de séparations entre l'ordonnateur et le comptable, entre les missions d'assiette et de recouvrement, l'organisation territoriale de nos administrations devant assurer un service public de pleine compétence et de proximité, les moyens devant être alloués par la définition d'un plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois, la revalorisation des rémunérations (1).
- ✓ L'ouverture d'un processus de négociations sur ces propositions et revendications.
- ✓ L'obtention de droits nouveaux de réunion pour les personnels de la DGI et de la DGCP afin que ce processus soit placé sous leur contrôle (2).

Durant tout le deuxième semestre de l'année 2007 caractérisé par une mobilisation croissante des personnels dans les actions de grèves et de manifestations des 18 octobre et 20 novembre, le Ministère, après l'avoir refusé, a été contraint de dévoiler sa vision de la réforme. Un cycle de discussions se déroule au cours de la deuxième quinzaine du mois de janvier 2008.

Une première réunion a eu lieu le lundi 14 janvier. Dès à présent, de premiers enseignements peuvent être tirés de celle-ci :

- ✓ Le Ministre souhaite imposer, à marche forcée et sans la volonté du débat contradictoire, sa propre vision de la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique.

En l'état actuel, la mise en œuvre de la fusion ne générerait aucune amélioration significative de la qualité et des conditions d'exercice des missions.

Pire encore, le principe de séparation entre ordonnateur et comptable serait mis en cause. Le principe de séparation entre l'assiette et le recouvrement serait abandonné.

Aucune garantie n'a été apportée sur le maintien et le développement du service public de proximité.

Le projet de Service des Impôts des Particuliers (SIP), qui consacre la remise en cause du principe de séparation entre l'assiette et le recouvrement, se traduira par un accroissement des charges de travail et une dégradation des conditions de travail. Il ne garantit pas plus l'avenir des trésoreries mixtes.

- ✓ S'agissant de la question des moyens et plus particulièrement de l'emploi : le Ministre entend bel et bien poursuivre, en 2009, les suppressions d'emplois de fonctionnaires et les intensifier à partir de 2010 sur la base des gains de productivité escomptés de la fusion. De plus, aucune indication n'est donnée sur l'avenir des personnels non titulaires.

- ✓ Enfin, la volonté affichée par le Ministre s'agissant du « volet social » de la réforme ne se traduirait que par d'insuffisantes promotions ne répondant en rien à la reconnaissance des qualifications acquises et mises en oeuvre par les personnels.

De même, le Ministre refuse la revalorisation des régimes indemnitaires des deux directions.

La fédération des finances CGT, ses syndicats des impôts et de la comptabilité publique continueront à lutter pour une réelle modernisation de nos administrations et l'augmentation des moyens nécessaires.

C'est pourquoi, la fédération des finances CGT, ses syndicats des impôts et de la comptabilité publique continueront :

- ✓ A porter les propositions et revendications des personnels dans toutes les réunions de travail programmées au cours du mois de janvier.
- ✓ A initier des Heures d'Informations Inter directionnelles afin que les personnels des deux administrations concernées disposent des informations nécessaires pour apprécier l'évolution des discussions.

La fédération des finances CGT, ses syndicats des impôts et de la comptabilité publique :

- ✓ Appellent les personnels, après les actions des 18 octobre et 20 novembre 2007, à s'inscrire massivement et dans l'unité, dans l'action de grève et de manifestations du 24 janvier prochain.
- ✓ Mettent d'ores et déjà en débat la perspective d'une action, sous des formes et des dates à définir, des personnels de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique pour l'ouverture de négociations sur leurs revendications.

La fédération des finances CGT propose dès aujourd'hui aux autres fédérations syndicales une rencontre unitaire afin de construire un processus d'action unitaire sur les enjeux de la fusion des deux administrations.

(1) « Pour des administrations fiscales et financières au service du progrès social ». Document de la fédération des finances CGT et de ses syndicats des impôts et de la comptabilité publique, consultable sur nos sites Internet.

(2) Le Ministère a accordé aux personnels de Bercy la possibilité de se réunir dans le cadre d'Heures Inter directionnelles d'Informations.

Compte-rendu de la Fédération des finances CGT, du SNT-CGT et du SNADGI-CGT

LE DÉBAT SUR LES SIP (SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS)

La rencontre du 18 janvier a été concentrée sur la question de la mise en œuvre du point clé de la réforme : la mise en place des SIP. La CGT a réaffirmé ses positions et son projet de maisons des Finances en constatant les profondes divergences avec le document ministériel à la fois sur la finalité de la réforme et les concepts d'organisation. Cette réforme a pour but, et cela transparaît dans les documents fournis, de supprimer des emplois et de réduire le fonctionnement du service public à la logique coût-rendement, tout cela masqué par le concept d'interlocuteur fiscal unique. La CGT a donc réaffirmé qu'une réforme efficace ne pouvait se construire qu'en alliant des conceptions fortes :

- ✓ La séparation entre l'ordonnateur et le comptable, la séparation entre l'assiette et le recouvrement ;
- ✓ Le rapprochement entre la gestion et le contrôle ;
- ✓ Le service de proximité envers l'utilisateur.

Le projet du ministre est nettement moins cohérent que celui de la CGT et cela ne sera pas sans poser de problèmes dans sa mise en œuvre.

La CGT a d'ailleurs réaffirmé qu'elle sera présente dans le débat et dans l'action lors de l'installation de ces nouvelles structures notamment en regard de ses effets sur les conditions de travail des agents et sur la qualité d'exécution des missions.

La localisation des SIP

Ils sont situés dans des résidences (au sens DGI du terme : soit la commune ou l'arrondissement pour Paris) où existent un centre des impôts et une trésorerie. Les agents de cette trésorerie, chargés du recouvrement de l'impôt formeront avec les agents des impôts chargés de l'assiette ce nouveau service.

Il y a aujourd'hui 777 centres des impôts, mais il n'y aura pas obligatoirement autant de SIP car certains centres couvrent des circonscriptions dans lesquelles les trésoreries ne se situent pas dans la même résidence (ex : Lyon, Bordeaux, Evreux...). La plupart des SIP seront donc compétents sur la totalité des missions d'assiette et sur une partie du recouvrement des impôts des contribuables de la circonscription.

En effet, les trésoreries situées hors de la résidence du centre des impôts conservent leurs compétences en matière de recouvrement de l'impôt.

En fait, les contribuables auront un traitement différent suivant qu'ils habitent dans la commune du centre des impôts ou une commune extérieure ! C'est en cela entre autre que le projet de la CGT est nettement plus cohérent que celui de l'administration, car dans notre schéma de Maison des Finances les contribuables sont traités à égalité. La CGT a rappelé sa proposition de débat sur la nécessaire implantation de centres des impôts afin de donner un sens réel à la notion de service public de proximité.

Dans les trésoreries hors résidence, les agents fourniront aux usagers des renseignements fiscaux simples (?) à l'image du concept de « compétences croisées », et continueront à gérer le recouvrement des impôts pour les contribuables ne relevant pas des SIP. Même à niveau d'emplois équivalent, avec des tâches d'assiette extrêmement réduites, l'avenir et la pérennité des trésoreries de proximité sont loin d'être assurés.

Les missions des SIP

Il s'agira d'un service où les échéances se succéderont à une cadence infernale. En effet, le mélange des genres entre assiette et recouvrement conduit à un calendrier très chargé au niveau des échéances. La réception du public constituera une difficulté supplémentaire déjà perçue lors de la mise en œuvre des accueils communs dans les hôtels des finances. Le ministère tente de rassurer les agents en indiquant que lors de leur mise en place ils garderaient des missions adaptées à leur formation antérieure. Aucune illusion ne doit voir le jour, l'objectif est bien - à terme - d'avoir une polyvalence très forte. Le « front-office » amène à ce constat. Le document présenté par le ministère le confirme d'ailleurs en instituant les équipes accueil-gestion ; il suffit de lire la liste impressionnante des applications informatiques à maîtriser pour mesurer l'ampleur des difficultés à venir.

Le schéma présenté semble distinguer précisément quatre fonctions dans les futurs SIP : les équipes accueil-gestion, l'équipe « contrôle », l'équipe « soutien-expertise-recouvrement », la cellule comptable. Mais cela n'est qu'un schéma. En effet, il est tributaire de l'état des effectifs, des pointes de charges et de la gestion des absences. Aujourd'hui, apparaît encore plus clairement l'objectif des réformes des secteurs d'assiette, la saisie au fil de l'eau, les regroupements de CDI, la fermeture de nombreuses trésoreries. La

volonté est clairement affichée. En regroupant sur un mode de travail industrialisé, les fonctions d'assiette et de recouvrement, le ministre espère en retour des gains de productivité pour justifier une fois encore les suppressions d'emplois.

Ces pointes de charge continues poseront aussi la question de la gestion du temps de travail et de la RTT. La réponse formulée à la question des jours comptables est d'ailleurs sans ambiguïté : si la question du maintien du dispositif actuel est en discussion, le coordonnateur de la réforme a indiqué qu'il n'était pas question de l'étendre aux futurs SIP, ce qui revient à dire que les agents de la DGCP perdront des jours et que les agents de la DGI n'auront aucun gain en ce domaine !

L'extension de certaines missions de recouvrement sont aussi à l'ordre du jour. Deux pistes sont lancées : le recouvrement de la taxe d'urbanisme et le recouvrement des amendes. La CGT a fait remarquer que les textes actuels permettaient à tout contribuable de payer d'ores et déjà ses créances dans n'importe quelle trésorerie. Pour autant, il convient de faire une différence entre l'encaissement et le recouvrement des produits locaux ou amendes, recouvrement qui doit rester dans les trésoreries qui en ont la charge.

La direction du SIP

Le ministère est resté relativement vague sur ce sujet. Mais des leçons semblent avoir été tirées des Services des Impôts des Entreprises. La question de l'équilibre entre management et technicité a l'air d'être prise en compte. Des postes d'adjoints devraient être créés en particulier pour la gestion de l'équipe accueil-gestion. Mais là, aussi tout dépendra de la taille de la structure. Il a été fait remarquer que la question des CDI-SIE (un seul responsable pour le centre des impôts et le service des impôts des entreprises qui existe pour près de 30% des structures de la DGI) était complètement différente de celle des centres des grandes métropoles. C'est sûrement une lapalissade mais cela mérite un débat approfondi conduisant à des normes nationales, sous peine de voir les dérives constatées dans les SIE se reproduire. Quant aux futurs responsables, le groupe de travail qui traitera de l'encadrement devra préciser les conditions de nomination à ces postes. L'unique décision du « numéro 1 » local est d'ores et déjà une option inacceptable pour la CGT.

Les préfigurations

Le coordonnateur de la réforme a indiqué que des préfigurations devaient se dérouler rapidement. Aucune précision sur les résidences retenues n'a été donnée, mais elles seront définies là où existent des hôtels des finances et comprendront des CDI-SIE. Alors que la réforme CDI-CDIF est en cours, il a été précisé que les agents ne « subiront » pas les deux réformes en même temps. Le nombre de sites en préfiguration devrait avoisiner la quinzaine. Les agents concernés « essuieront les plâtres » et le dispositif de formation n'existe pas encore ! Pourtant tout cela doit être mis en œuvre au 2ème trimestre. Alors que la généralisation des SIP est prévue pour débuter début 2009, il a été fait remarquer que la période de préfiguration ne couvrirait même pas un cycle complet de travail de cette nouvelle entité.

Le coordonnateur de la réforme a répondu qu'il ne s'agissait nullement d'expérimentation et que cette préfiguration ne servait qu'à ajuster à la marge les grands principes clairement définis. Ce mode de fonctionnement montre la distance qui sépare Bercy de la réalité du terrain. La CGT a demandé que les instances paritaires tant locales que nationales soient consultées sur les projets de préfiguration et leur mise en œuvre. Dans ce cadre, la CGT interviendra pour que des garanties fortes soient données aux personnels.

Les pôles de recouvrement complexes

Dans chaque direction sera créé un poste comptable (peut-être plusieurs suivant la taille du département) chargé de recouvrer les créances dites complexes dont la définition reste assez floue. Ce poste comptable regroupera les agents de la DGCP du pôle de recouvrement contentieux et ceux de la DGI du pôle de recouvrement forcé. Ce poste comptable aura donc en charge le recouvrement des créances issues de la fiscalité des entreprises et des particuliers.

Toute la difficulté est de cadrer le périmètre et le niveau d'intervention de ce pôle suivant la nature des créances. Se dessine néanmoins le risque de centralisation du contentieux du recouvrement au détriment des services locaux.

Les services à distance

La volonté est aussi de développer ces services dans le cadre de l'administration unique. Dans un premier temps il s'agira de mettre en relation les plates-formes téléphoniques.

Sur nombre de questions, l'administration a été mise en difficulté et n'a pas apporté de réponses précises. Cela n'est pas surprenant car la réflexion ministérielle est loin de prendre en compte les réalités du travail des agents. D'autre part, des points tel le champ de compétence des SIP et des trésoreries hors-résidences, ne sont pas tranchés. Les préfigurations dans un délai aussi court augurent mal de l'avenir.

Ce type de discussion est compliquée car le coordonnateur renvoie nombre de réponses à l'intervention du ministre prévue début février.

Pour la CGT, nul doute qu'il faudra l'intervention des personnels sur ce thème sous peine de voir s'instaurer des structures qui aggraveront encore une fois les conditions de travail et la pression exercée sur les agents. Nul doute que l'ensemble des usagers contribuables, élus et partenaires devront aussi intervenir pour maintenir un réel service public de proximité !

LA MISE EN PLACE DES DIRECTIONS UNIQUES

La première rencontre entre le ministère et les fédérations syndicales a eu pour objet la mise en place de la future direction générale unique (DGU) et les futures directions locales uniques (DLU). Le Ministère a indiqué un calendrier extrêmement rapide de cette mise en oeuvre puisque la DGU doit voir le jour pour le 1er avril prochain. Les textes officiels sont déjà en cours de rédaction et les instances paritaires seront convoquées très rapidement au cours du premier trimestre. Le contexte de ces réunions est particulier : il ne s'agit en tout cas pas de négociations ! L'Administration est là pour apporter des précisions à son projet, en grande partie déjà validé par le Ministre, et écouter les interventions des organisations syndicales afin d'en rendre compte au ministre, qui lui en tiendra compte ou pas dans la réunion conclusive en sa présence début février !

LA DIRECTION GÉNÉRALE UNIQUE (DGU)

Le coordonnateur de la réforme (M. Parini) s'est voulu rassurant sur le champ de compétence de cette nouvelle administration en indiquant que toutes les missions de la DGI et de la DGCP seraient intégralement exercées dans la nouvelle DGU.

Certaines d'entre elles seraient regroupées car communes aux deux directions actuelles.

Un directeur général unique sera nommé par le ministre. Il sera entouré de trois directeurs généraux adjoints chargés de piloter trois pôles :

- ✓ « fiscalité » ;
- ✓ « gestion publique » ;
- ✓ « stratégie, ressources, informatique ».

Dans cette organisation se retrouve la conception des deux grandes filières missions, le pôle « fiscalité » au-delà des missions de la DGI se voit adjoindre celles de la DGCP sur les questions de recouvrement de l'impôt. Le contrôle fiscal apparaît comme une sous-direction identifiée de ce pôle.

Le pôle « gestion publique » sera composé de trois services : le domaine, les collectivités locales et les opérations financières de l'Etat.

Sur ces deux premiers pôles, il s'agit de juxtapositions de services existants. Par contre, le troisième pôle correspond plus au concept de fusion dans les sujets comme la stratégie, la gestion des ressources humaines et l'informatique.

Concernant la gestion des ressources humaines, trois bureaux seraient constitués le premier pour les agents B et C, le second pour les inspecteurs et le troisième pour les autres cadres A. Le ministère se refuse à identifier des services en fonction des deux administrations même s'il existera pendant trois ans des règles de gestion différentes suivant l'origine des agents.

Il faut noter aussi que les systèmes informatiques les plus importants Copernic et Helios sont rattachés respectivement au pôle fiscalité et gestion publique et non au service informatique nouvellement créé.

Plusieurs points ont été soulevés par la CGT dans le cadre de cette discussion.

- ✓ la «gouvernance» ;
- ✓ le pilotage de l'administration centrale vis à vis du réseau ;
- ✓ le positionnement de la DLF (direction de la législation fiscale);
- ✓ le devenir des agents des deux administrations centrales.

LA « GOUVERNANCE »

Dans les documents préparatoires il est indiqué : «Un conseil d'orientation et d'évaluation, dont les membres sont des personnalités qualifiées désignées par le ministre, est placé auprès du Directeur général. Il a pour mission de valider les orientations stratégiques de la Direction ainsi que d'évaluer le respect des objectifs fixés et les résultats obtenus».

Cette « nouveauté » qu'a tenté de minimiser le coordonnateur de la réforme est en fait extrêmement révélatrice des choix libéraux.

En fait, il s'agit de la mise sous tutelle d'un directeur d'administration centrale par des amis du ministre appelés « personnes qualifiées ». C'est un déni de démocratie, car c'est le parlement qui doit contrôler le fonctionnement et les résultats des administrations. Se dessine derrière ce type de conseil, la volonté exprimée par le président de la République d'un contrôle « politique » des administrations et cela augure mal du respect de la conception française de l'Etat. Cela ressemble au mode administratif pratiqué aux Etats-Unis où traditionnellement, les dirigeants des administrations changent suivant les résultats électoraux.

PILOTAGE DU RÉSEAU PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE

La CGT a indiqué que les DLU seraient des entités extrêmement importantes et auraient un pouvoir départemental et régional renforcé. Le coordonnateur a indiqué que la volonté politique était de doter le Ministère d'interlocuteur capable de peser face aux préfets et que c'est dans ce sens qu'il fallait dans chaque département un « numéro 1 » unique. Si cela peut être compris dans le rôle d'intervention auprès des structures locales, soit des collectivités territoriales ou de l'Etat, il en est différemment lorsqu'il s'agit du rôle organisationnel interne de l'Administration. Pour la CGT, le risque est grand d'assister à la mise en place de « véritables baronnies » qui s'exonéreraient des directives de l'administration centrale. La CGT considère qu'une administration centrale se doit d'être garante de l'égalité de traitement des citoyens et des agents. Par exemple, sur des questions aussi sensibles que le contrôle fiscal, cela paraît une évidence que le pouvoir local doit être contrebalancé par un pilotage central.

A la DGI, cela se traduisait par la présence des délégués interrégionaux, système qui n'existe pas à la DGCP.

Le ministre n'a pas encore tranché cette question qui ne sera pourtant pas sans conséquence, par exemple sur le positionnement des Dircofi (direction interrégionale de contrôle fiscal).

Ces questions sont d'importance car elles sont reliées à une conception de l'Etat et aux rôles des structures locales. Par exemple, la politique européenne place plus facilement comme interlocuteur le concept de « grandes régions » que l'Etat.

LE POSITIONNEMENT DE LA DLF

La CGT a posé la question de l'avenir de la DLF dans le cadre de la fusion. En effet, il semblerait cohérent que cette direction réintègre le programme du ministère. Il n'en sera rien. La DLF restera à côté tout en conservant ses liens avec la nouvelle administration : cela confirme la volonté politique de ce service en matière de définition de la législation fiscale.

LE DEVENIR DES AGENTS DES ADMINISTRATIONS CENTRALES

La rapidité de mise en oeuvre de cette nouvelle administration n'est pas sans susciter des inquiétudes sur l'avenir des personnels qui travaillent aujourd'hui, surtout qu'ils sont issus de statuts différents (DGCP, DGI, Administration centrale). La CGT a demandé que des garanties fortes soient données avant toute restructuration. Le coordonnateur de la réforme a indiqué que pour 2008 il n'y aurait pas de conséquence mais refuse de s'engager vraiment au-delà. La CGT reviendra évidemment sur cette question dans les prochaines rencontres car il s'agit de l'avenir de plusieurs centaines d'agents.

MISE EN PLACE DES DIRECTIONS LOCALES UNIQUES (DLU)

Si la mise en place de la DGU est d'ores et déjà programmée, il n'en est pas de même pour les directions territoriales. Il est simplement indiqué que les directions nationales et interrégionales de contrôle fiscal resteraient en l'état.

Plusieurs principes ont donc été énoncés sur les futurs schémas :

- ✓ une seule direction par département ;
- ✓ la direction située au chef-lieu de région est une direction qui a la responsabilité des missions exclusivement régionales (essentiellement économique et financière) ;
- ✓ chaque direction est organisée suivant le modèle de la DGU avec trois pôles.

Plusieurs points importants n'ont pas été réglés :

- ✓ le statut du futur « numéro 1 ». En effet, le fait qu'il soit considéré comme comptable ou non influe sur l'organigramme des directions. Dans le premier cas, il n'y aura pas d'autres comptables centralisateurs que le « numéro 1 » dans les directions territoriales, dans le cas inverse un ou des comptables centralisateurs pourront être désignés ;
- ✓ la CGT a dénoncé la taille excessive de certaines futures directions. Cela sera accentué par la fusion de directions de services fiscaux existantes (les cinq directions parisiennes et la DSIP, les directions du Nord, des Bouches du Rhône et des Hauts de Seine). De très nombreuses directions dépasseront les 2000 agents notamment dans les chef-lieux de régions. Cela ne pourra que conduire à de véritables « monstres » dont la gestion globale sera forcément déshumanisée ;
- ✓ l'organisation des directions est loin d'être finalisée. Le flou entretenu n'est là que pour masquer les difficultés rencontrées pour concevoir les nouveaux organigrammes ;
- ✓ Les questions immobilières sont loin d'être réglées pour le regroupement des deux directions locales issues de la DGI et de la DGCP ;
- ✓ La date de mise en oeuvre n'est pas encore fixée. Elle semble être prévue de façon différenciée au fur et à mesure de la désignation des « numéros 1 ».

Pour la CGT, l'inquiétude est grande de voir se monter de véritables « usines à gaz », et le concept d'une seule direction départementale – s'il peut être compris dans le cadre de certaines missions- ne peut conduire à un schéma unique d'organisation. Le dialogue social national et, surtout local devra être renforcé sur ces questions de restructurations.

Groupe de travail GPEEC - Emploi

Déclaration liminaire de la Fédération des finances CGT, du SNT-CGT et du SNADGI-CGT

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de ce groupe de travail interviennent dans un contexte caractérisé par une nouvelle mobilisation des personnels des fonctions publiques sur leurs revendications relatives à l'indispensable revalorisation des rémunérations et l'évolution de l'emploi tant des fonctionnaires que des agents non titulaires.

Une fois de plus, les personnels des administrations publiques d'Etat de Bercy et plus particulièrement encore de la DGI et de la DGCP se sont fortement mobilisés.

Mesdames, Messieurs,

18 octobre 2007, 20 novembre 2007, 24 janvier 2008...

Ne vous y trompez pas, c'est bel et bien un processus d'actions et d'interventions des personnels, inscrit dans la durée, sous la forme de grèves et de manifestations, qui se construit et plus particulièrement à la DGI et à la DGCP. Ces mobilisations signifient que les personnels sont porteurs de revendications et de propositions alternatives au projet du Ministre et à ses choix.

Dans un tel contexte, pour la fédération des finances CGT, ses syndicats des impôts et de la comptabilité publique, les contenus des groupes de travail des 14 et 18 janvier derniers méritent d'ores et déjà les appréciations, non exhaustives, suivantes :

- ✓ Il relève de la responsabilité du Ministre de bien prendre conscience que nous attendons de son intervention programmée au mois de février prochain l'identification de toute une série de propositions et de revendications devant être soumises à un cycle de négociations dans lequel nous ne sommes toujours pas entrés s'agissant des groupes de travail de ce mois de janvier 2008.
- ✓ Qu'il s'agisse de la future administration générale unifiée, des directions locales unifiées, du service des impôts des particuliers, des trésoreries hors résidences ou encore des pôles de recouvrement complexes, vos propositions sont constitutives d'une régression de la qualité des missions, de leurs conditions de mise en oeuvre, du développement d'un service public de proximité et de pleine compétence, des conditions de travail des personnels.

Conformément à la demande exprimée par la fédération des finances CGT et ses syndicats des impôts et de la comptabilité publique, nous entamons aujourd'hui nos échanges sur l'évolution de l'emploi, des qualifications, de la formation et des conditions de travail.

La encore, nous souhaitons vous faire part de manière non exhaustive de premières observations et revendications :

- ✓ Tout d'abord, il nous paraît nécessaire que nous discutons de l'avenir de l'ensemble des personnels, qu'il s'agisse des fonctionnaires, qu'il s'agisse des personnels non titulaires.

Comme nous vous l'avions dit, lors de notre déclaration liminaire du 14 janvier dernier, les documents de travail adressés aux fédérations syndicales ne disent rien s'agissant des personnels non titulaires. Qu'en est-il ?

- ✓ Par ailleurs, nous récusons le cadre de discussions contraint dans lequel vous tentez de nous enfermer s'agissant de l'évolution des effectifs, de la reconnaissance des qualifications, de l'identification et des effets produits par les « gains de productivité » pour reprendre vos expressions.

Permettez-nous ici de préciser notre propos.

1 : Il nous paraît nécessaire de vous rappeler que l'aménagement et la réduction du temps de travail se sont mis en place à Bercy sans aucune création d'emploi.

2 : Durant ces dernières années et dans le cadre des contrats de performance, des milliers d'emplois ont été supprimés à Bercy et plus particulièrement à la DGI et à la DGCP.

Au nom même de l'exemplarité, ce volume de suppression d'emplois est l'un des plus importants dans toute la fonction publique de l'Etat.

3 : Ces évolutions ont empêché que l'intégralité des missions soit accomplie.

Elles ont également et dans le même temps généré un affaissement de la qualité des missions de service public mises en oeuvre.

Elles participent à une profonde dégradation des conditions de travail et même à l'apparition d'un phénomène nouveau dans nos administrations : la souffrance au travail.

4 : C'est pourquoi la fédération des finances CGT, ses syndicats des impôts et de la comptabilité publique revendiquent aujourd'hui un gel des suppressions d'emplois programmées au titre de l'année 2008.

5 : Nous proposons ensuite que le Ministre annonce que l'année 2008 sera un moment dédié à la définition d'un plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois, négocié avec les fédérations syndicales dans un cadre ministériel, sur la base de l'identification des missions et des besoins de la nouvelle administration (toutes les missions fiscales, toutes les missions foncières, toutes les missions de gestion publique, toutes les missions de développement économique, sur lesquelles nous avons encore beaucoup à travailler).

6 : La reconnaissance des qualifications acquises par les personnels, le mouvement permanent d'acquisition de qualifications et de compétences nouvelles par ces mêmes personnels, la nécessité de répondre aux aspirations des nouveaux et jeunes agents recrutés dans nos services ces dernières années, la nécessité également de permettre aux agents en poste qui ne partiront pas à la retraite dans les toutes prochaines années de bénéficier d'un véritable déroulement de carrière...nécessitent un nouvel acte fondateur s'agissant des plans, des modalités et des conceptions mêmes de la requalification des emplois, qu'il s'agisse des promotions inter et intra catégorielles.

De ce point de vue, les propositions figurant dans les documents de travail sont insuffisantes et ne s'inscrivent pas dans une politique ambitieuse de repyramidage des emplois, des qualifications et des carrières.

7 : Nous vous faisons également observer que si gains de productivité il y a, ces derniers n'ont pas pour nous vocation à se traduire par des plans pluriannuels de suppression des emplois, bien au contraire.

En tout état de cause, les méthodes que vous employez pour définir les gains de productivité sont inacceptables.

Pour la CGT, ces gains de productivité doivent surtout permettre à nos administrations d'assurer une meilleure mise en oeuvre de l'intégralité des missions.

Nous terminerons cette intervention liminaire en vous indiquant que :

Nous préciserons nos revendications sur la politique de l'emploi au cours de la réunion.

Il en sera de même sur les enjeux clés de la formation professionnelle et des conditions de travail dont les évolutions ne sont pas seulement liées à l'évolution de l'emploi.

Enfin je voudrais intervenir à propos de la très récente présentation du rapport Attali et ses propositions concernant la gestion de l'impôt et les missions de la DGI et de la DGCP ainsi que d'autres directions de l'ex MINEFI : Propositions dont nous refusons d'envisager la mise en oeuvre Par ailleurs un prochain rapport sera produit concernant les travaux de la RGPP. Nous attendons, une information précise de la part du ministre sur ces deux questions qui pourraient avoir un impact certain sur nos discussions actuelles. Vous aurez compris que ce sont des réponses politiques au plus au niveau que nous attendons.

Bien entendu, nous vous confirmons que vos réponses et les contenus des débats d'aujourd'hui seront portés à la connaissance des personnels.

Communiqué de la Fédération des finances CGT, du SNT-CGT et du SNADGI-CGT

Le groupe de travail Ministère/Fédérations de ce jour a été l'occasion pour la CGT de situer ses interventions dans le cadre du rapport de force qui s'est une fois de plus exprimé au Ministère et plus particulièrement dans les réseaux de la DGI et de la DGCP le 24 janvier 2008 dans la grève et les manifestations.

D'entrée de jeu toutes les Fédérations se sont exprimées sur les dernières propositions du rapport Attali qui impactent les missions du Ministère du budget et des comptes publics et de ses directions (mise en place de la retenue à la source, création d'agences pour la gestion de l'impôt et la tenue de la comptabilité publique).

Une fois de plus, au delà de la nécessaire clarification des positions du gouvernement vis-à-vis de ces propositions, c'est la question des objectifs de la fusion qui est posée ainsi que celle de la pérennité des décisions qui seront prises à l'issue des discussions actuelles.

La CGT forte de la persistance du rapport de force, a rappelé ses revendications en matière d'emplois et l'exigence d'un cadre de réelles négociations sur ce point et sur d'autres qui en découlent, comme par exemple les requalifications.

Après que les Fédérations aient ensemble exigé une rencontre rapide avec le Ministre qui a été accordée pour mardi prochain, les Fédérations CGT, FDSU, et UNSA ont alors considéré que les discussions ne pouvaient se poursuivre sans avoir entendu les réponses du Ministre.

Les autres Fédérations estimant possible de poursuivre pour partie l'ordre du jour, se sont néanmoins associées à cette démarche de suspension dans l'attente de l'audience avec le Ministre.

Pour la Fédération des finances CGT, ses syndicats de la DGI et la DGCP, il est temps de passer d'une logique de discussions à une logique de négociations sur tous les points de ce dossier.

RENCONTRE DES FÉDÉRATIONS DES FINANCES AVEC E. WOERTH

**Communiqué de la Fédération des finances CGT,
du SNT-CGT et du SNADGI-CGT**

ENSEMBLE, POURSUIVONS L'ACTION POUR D'AUTRES RÉPONSES !

Le ministre E. Woerth a reçu ce matin les fédérations pour répondre aux exigences posées lors du groupe de travail de vendredi (voir communiqué du 25 janvier) quant à la définition d'un cadre et d'une réelle méthode de négociations, les annonces du rapport Attali et les audits en cours concernant la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Le ministre a été très clair dans ses réponses :

- ✓ Le périmètre des missions dans le cadre administratif actuel, administration centrale et réseaux est confirmé.

Les propositions du rapport Attali de nature à impacter les administrations fiscales et financières sont donc rejetées par le ministre. Ainsi, par exemple le projet d'agences et de retenue à la source ne sont pas sa vision, ni celle du gouvernement, ni celle du Président de la République, a affirmé E. Woerth.

- ✓ Le ministre refuse de répondre à la revendication de gel des suppressions d'emploi pour 2008 et 2009. Il a réitéré le dogme gouvernemental de la réduction des effectifs de toute la fonction publique de l'Etat. Pire encore, il considère que les suppressions d'emplois, comme les processus de réformes engagées sont constitutifs de nouveaux gains de productivité. Ainsi, cette logique infernale empêche tout débat sur l'adéquation entre l'exercice de toutes les missions et les effectifs nécessaires.

Il n'y a donc aucun cadre de négociations ouvert avec les organisations syndicales concernant le volume des emplois de la future direction unifiée. De fait, le ministre limite l'espace de négociations au volet "accompagnement social" de sa réforme (harmonisation des régimes indemnitaires, plan de qualifications, conditions de travail notamment).

Pour la CGT, aucune négociation, y compris sur le volet "accompagnement social", ne peut être sérieusement conduite indépendamment de la question de l'emploi et des effectifs.

Pour la CGT, la requalification des emplois et l'amélioration des conditions de travail sont des revendications étroitement liées avec une politique ambitieuse en matière d'emploi et d'effectifs.

En tout état de cause, la CGT continuera de porter les revendications des personnels lors des prochains groupes de travail ministériels. D'ores et déjà la CGT appelle les personnels à se réunir et à débattre des actions à mener pour contraindre le ministre à ouvrir de réelles négociations sur l'évolution des missions, de l'organisation du réseau et des moyens des services.

La fédération des finances CGT, le SNADGI-CGT et le SNT-CGT agiront pour permettre l'intervention des personnels dans le cadre le plus unitaire possible afin de peser sur les choix du ministre qui recevra les fédérations le 11 février prochain.

Groupe de travail ministériel du 30 janvier 2008 sur la fusion Déclaration de la Cgt sur les qualifications

La CGT et ses syndicats des Impôts et du Trésor considèrent que la question de l'emploi est au coeur de celle des qualifications.

La CGT revendique un état des lieux des missions de la nouvelle direction. C'est seulement à partir de cette évaluation que les besoins en emplois nécessaires pourront être valablement définis.

Il faut des négociations sur le volume des emplois à créer, suffisants pour remplir toutes les missions de service public, fiscal, foncier et comptable, tant à partir des missions exercées que de celles qui devraient l'être.

Tous les aspects doivent être examinés, y compris ceux du service aux usagers, de l'accueil du public et des conditions de travail des agents.

La CGT revendique des emplois statutaires et des recrutements effectués par concours.

En conséquence, la CGT ne peut se satisfaire d'un document tel que vous le présentez, dans lequel le débat serait enfermé dans un cadre très contraint.

La reconnaissance des qualifications n'est traitée que sur la base d'aspects statistiques, sans aborder les contenus, à savoir :

- ✓ les conditions de sélection prévues dans les statuts particuliers tels qu'ils existent ;
- ✓ les doctrines d'emplois des agents des différentes catégories de la nouvelle administration ;
- ✓ les critères de sélection, tant par tableau d'avancement que par liste d'aptitude qui sont différents à la DGI et à la DGCP.

Les réformes qu'ont connues la DGI et la CP ont augmenté sensiblement le niveau général de qualification des agents des deux directions.

C'est pourquoi nous revendiquons :

1. que la qualification soit reconnue dans la rémunération ;
2. une reconnaissance dans les promotions inter et intra catégorielles par :
 - a. une carrière linéaire pour tous et donc l'abandon des blocages que constituent les tableaux d'avancement dans le déroulement des carrières B et C,
 - b. le passage de tous les agents remplissant les conditions statutaires aux grades supérieurs au sein des catégories B et C,
 - c. pour les promotions inter catégorielles, privilégier les promotions par concours et examen professionnel. Cela implique d'abandonner les règles de sélection actuelles des Liste d'Aptitude qui représentent, aujourd'hui, une part bien trop importante des promotions inter catégorielles,
 - d. la reconnaissance de l'espace CII pour le corps des géomètres.

1 – PROMOTIONS INTRA CATEGORIELLES

La situation de l'emploi dans les deux directions pèse lourdement sur les possibilités de promotion. Les suppressions massives d'emplois alliées à une politique de GPEEC quasi inexistante ont conduit à réduire les recrutements.

De ce fait, les populations d'agents promouvables dans les grades de recrutement en C et en B sont en diminution. L'application, depuis plusieurs années, de promotions effectuées à partir d'un taux de promus / promouvables s'avère, de ce fait, pénalisant. Il conduit au paradoxe que l'augmentation des taux se traduit par une diminution du nombre de promus.

Pour le cadre A, cette méthode est d'autant plus condamnable parce que déconnectée des réalités de la catégorie. En effet, les emplois disponibles pour les tableaux d'avancement sont des emplois fonctionnels, qui ne sont pourvus qu'une fois libérés. L'absurdité peut conduire à laisser vacants des postes de chef de service si le taux est atteint. Cela est d'autant plus vrai dans cette période de forts départs en retraite.

La CGT est donc très critique sur les plans dits de « *qualification* ». Celui proposé dans le cadre de la fusion ne s'avère pas différent des plans des années précédentes. Il ne constitue nullement un « *effort* » supplémentaire en terme de reconnaissance des qualifications des agents d'ores et déjà mises en oeuvre, et qui devront se développer dans la nouvelle direction unifiée.

Il n'aborde absolument pas le taux de promotion des géomètres : par omission ou par disparition programmée de ce corps ?

De même, sur les questions relatives aux fins de carrière, rien n'est prévu dans le document pour la carrière d'inspecteur.

Depuis les réformes des années 90, la carrière d'inspecteur n'a connu aucune revalorisation. La DGI a « *contourné* » la question avec la création d'un grade I-Dep fin de carrière qui n'a pas son équivalent à la CP.

L'analyse du mécanisme proposé dans le document sur la fusion se traduirait par :

- ✓ **Cadre C - passage à l'échelle 4** : une incidence à relativiser du fait de la faiblesse de la population concernée ;
- ✓ **Cadre C - passage à l'échelle 5** : l'augmentation prévue du taux de promotion d'un peu plus de 1% se traduit, en réalité, par une diminution du nombre de promus du fait de la baisse du nombre de promouvables ;
- ✓ **Cadre C - passage à l'échelle 6** : l'élévation de 3% du taux de promotion prévu devrait concerner environ 300 à 400 promotions supplémentaires, totalement insuffisant au regard des 13 000 agents promouvables de la nouvelle direction.

Par ailleurs, le contenu de la proposition de « *fléchage pour les fins de carrière* » mérite pour le moins des explications.

- ✓ **Cadre B – passage en C 1^{ère} classe** : comme pour les cadres C de l'échelle 5, la baisse des promouvables impacte l'augmentation du taux d'environ 2% et risque de se traduire par un volume plus faible de promotions.
- ✓ **Cadre B – passage en CP** : c'est la seule catégorie pour laquelle l'augmentation du plan de qualification est annoncée en volume ; depuis plusieurs années, l'administration se gausse des efforts consentis pour la fin de carrière du B, mais nous faisons le constat tant à la DGI qu'à la CP que le nombre d'agents réellement promus est systématiquement inférieur aux chiffres annoncés. Or vos propositions conduiraient à effectuer 300 promotions supplémentaires pour une population de 12 500 promouvables.
- ✓ **Cadre A - la revalorisation de carrière des inspecteurs**, après les accords Jacob, avec un indice terminal 801 brut qui devrait être mise en oeuvre n'a jamais été réalisée.

Cette analyse montre bien que les propositions de l'administration sont quantité négligeable et ne permettent pas une véritable reconnaissance des qualifications. Nous estimons qu'elles concerneraient environ 700 agents B et C pour un coût total avoisinant 735 000 €. Quant aux agents A et les géomètres, ils sont oubliés. Globalement ce n'est plus un plan de qualification mais une aumône qui est consentie aux agents.

La CGT revendique la promotion au grade supérieur de tous les agents remplissant les conditions statutaires des grades actuels. Cela permettrait à 25 300 agents de la nouvelle direction de voir prise en compte une amorce de reconnaissance de leur qualification.

2 – PROMOTIONS INTER CATEGORIELLES

Comme nous l'avons déjà dit, la CGT revendique une évaluation des emplois dans les catégories A, B et C à partir d'un état des lieux des missions.

La proposition ministérielle d'augmenter annuellement de 200 postes supplémentaires les transformations de C en B et de 100 les B en A ne repose sur aucune argumentation. Si la CGT partage l'idée que les qualifications mises en oeuvre par les agents requièrent plus de postes de cadre B et A, elle s'interroge sur le bien fondé des chiffres retenus.

Par ailleurs, rien n'est dit dans le document sur les modes de recrutements. La CGT rappelle qu'elle estime que les concours pour tous doivent être le mode privilégié .

Depuis la mise en oeuvre des modalités de reclassement de B en A issues du protocole Jacob, la CGT revendique une refonte totale de ces reclassements afin d'éviter les chevauchements. Augmenter les passages de B en A sans avoir réglé cette question va encore générer des incohérences supplémentaires.

Seul un état des lieux des missions et une réelle évaluation d'une gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs permettra de définir les besoins exacts en agents par catégorie, c'est à dire tant quantitativement que qualitativement.

Groupe de travail ministériel du 30 janvier 2008 sur la fusion Déclaration de la Cgt sur la revalorisation indemnitaire

Nous commencerons, M. Parini (1), par reprendre une partie de vos propos de ce matin . Vous avez en effet indiqué que le ministre est d'accord pour considérer que les agents ont plus de technicité et qu'ils devront travailler plus. Pour la CGT, mettre en oeuvre cette technicité, travailler plus ne se limitera pas de manière ponctuelle à la seule année 2008, c'est dans la durée que l'augmentation du niveau de qualification est constatée. En toute logique, le propre constat du ministre devra conduire à des mesures pérennes de reconnaissance des qualifications, contradictoire avec une prime unique de 350 euros.

M. Parini, vous avez aussi indiqué que dans le cadre d'une négociation, il doit y avoir un point de départ et un point d'arrivée qui sont différents.

Pour la CGT, entre votre point de départ et les revendications des personnels, le chemin a l'air particulièrement long !

Car, pour la CGT, la question du régime indemnitaire ne peut être déconnectée de nos revendications en matière de salaires et de grilles de rémunérations.

Ces questions de fond ne pourront être résolues que par de véritables négociations salariales sur la valeur du point d'indice et la reconstruction de grille indiciaire pour toutes les catégories qui permettent une véritable reconnaissance des qualifications et des carrières attractives dans la Fonction publique.

Le régime indemnitaire que nous connaissons, est le résultat de luttes sociales, de prise en compte de situations particulières mais aussi d'une volonté politique de ne répondre que par l'indemnitaire à l'élévation des qualifications.

Ce constat explique en grande partie les discordances actuelles pour des agents dont le recrutement, la formation et les responsabilités sont équivalentes. Cela amène la CGT à revendiquer une harmonisation des régimes indemnitaires, de façon à placer tous les agents de la nouvelle direction à cadre et fonctions équivalentes au même niveau de rémunération indemnitaire. Cela doit se faire dans le cadre du régime indemnitaire commun le plus élevé et donc conduire à ce qu'aucun agent ne soit perdant dans le cadre de cette harmonisation. A titre d'exemple, la question des indemnités de fin de grade s'applique de façon différente dans les deux administrations pour la catégorie A !

Cela n'empêche pas que perdurent certains régimes atypiques qu'il faudra préciser, en raison des sujétions particulières ; cela n'empêche pas non plus un besoin d'harmonisation positif pour les régimes spécifiques tels les agents de la sphère informatique ou le cas particulier des établissements de formation, par exemple.

L'état des lieux qui doit être dressé doit donc définir une cible du plus haut niveau possible et qui concernera la plus grande partie des agents de la nouvelle direction. De même, doivent être traités les cas sortant de ce régime cible sur la base d'une comparaison entre la DGI et la DGCP. Ce constat vaut tant pour les agents que pour l'encadrement.

Pour la CGT, une fois cette mise à plat effectuée, il faut enfin reconnaître les qualifications de l'ensemble des personnels.

Ce n'est pas par des mesures ponctuelles telles la prime à l'intéressement, la prime du ministre de 350 euros ou des primes modulables que les choses se règlent.

Pour la CGT, le lien avec le traitement indiciaire est fondamental pour deux raisons fortes :

- ✓ la pérennité de la reconnaissance de la qualification des agents ;
- ✓ la question des conséquences sur les pensions.

Le ministre ne peut tenir le discours d'une administration qui se développe, demander de plus en plus de connaissances aux agents, de plus en plus de contraintes en matière législative et comptable, de plus en plus de professionnalisme sans un juste retour envers ceux qui mettent en oeuvre toutes ses évolutions. Et la qualification, ce n'est sûrement pas 350 euros pour solde de tout compte !

La question du niveau des pensions est une préoccupation évidente en la période. Pour cette raison, la question indemnitaire doit intégrer aussi la question du niveau des pensions. Il faut un taux de cotisation cohérent avec celui des traitements et un régime appuyé sur le code des pensions.

Pour la CGT, dans le contexte actuel et pour répondre aux revendications des personnels, nous demandons qu'une mesure indemnitaire égale à au moins 10% du traitement indiciaire soit accordée à tous les agents de la nouvelle direction, par exemple sur la base d'une NBI additionnelle. Une mesure indemnitaire de même niveau doit aussi être accordée aux agents non-titulaires sur une base juridique à définir.

L'harmonisation indemnitaire, vers le haut, accompagnée de l'augmentation de points d'indice, constitue dans le cadre de la discussion, une base sérieuse de négociations dans le cadre de la reconnaissance des sujétions nouvelles dues à la mise en oeuvre de la future administration.

Telles sont les propositions de la CGT sur ce dossier. Les négociations doivent être ouvertes par le Ministre, le 11 février prochain, et la CGT demande que la date d'effet des mesures indemnitaires coïncide avec celle de mise en place de la nouvelle direction générale unifiée.

(1) M. Parini est le « coordonnateur » de la réforme, il préside les groupes de travail ministériel.

Compte-rendu du groupe de travail Plan de qualification et régime indemnitaire

M. PARINI a précisé les « marges de manoeuvre » que le Ministre entendait se donner en matière de régime indemnitaire et de déroulement de carrière des personnels.

Dans ce cadre de présentation, la CGT a limité son intervention à une déclaration (ci-jointe) qui rappelle ses revendications et a fait part de ses observations en l'attente d'ouverture du cycle de négociations par le Ministre sur l'ensemble du projet de fusion.

Plan de qualification

Une augmentation du volume de promotions intra catégorielles (changement de grade au sein de des catégories) n'est envisagée qu'à la marge, au prétexte d'un taux de promotions, affiché et publié au Journal Officiel, plus important aux Finances que dans d'autres ministères.

Cependant, afin de fluidifier le déroulement de carrière au sein des catégories, le volume de promotions au grade d'AAP1 (échelon 6) pour la catégorie C et au grade de CP pour la catégorie B augmenterait par l'harmonisation du niveau de promotions sur le taux le plus favorable des deux directions.

De plus, des mesures particulières seraient prises pour les personnels en fin de carrière. La piste de la création d'un huitième échelon dans le grade d'AAP1 sera étudiée.

Le ministre s'orienterait donc vers une augmentation du taux de promotions inter catégorielles (entre les catégories C et B, B et A) lissée dans un plan pluriannuel propre aux finances.

Il entend cependant limiter les promotions à la catégorie supérieure afin de conserver un nombre suffisant d'agents d'exécution de catégorie c et pour limiter l'encadrement à un niveau jugé raisonnable.

Le ministre reprend une revendication ancienne de la CGT à savoir la création d'un examen professionnel pour le passage de B en A. Il aurait pour objet de reconnaître les acquis des contrôleurs les plus expérimentés. Ceci étant, aucune définition sur son contenu, les conditions requises pour s'y présenter, la nature de ses épreuves et la part cette promotion accordée par rapport à la L.A. et au concours interne.

Les propositions du ministre ne constituent qu'un projet de sa politique de qualification dans lequel seraient incluses les promotions propres au corps des géomètres non mentionnés dans le document.

Pour le ministre, la mise en oeuvre d'un plan de qualification amélioré trouve toute sa justification au regard des efforts demandés aux personnels dans un contexte de maintien des missions malgré la baisse des effectifs.

Régime indemnitaire

Il est rappelé que le régime indemnitaire des agents des deux directions est composé des 3 mêmes niveaux réglementaires (1er niveau : I.A.T. /I.F.T.S. –2ème niveau : P.R. – 3ème niveau : A.C.F.), que les 2/3 des agents relève d'un régime « standard », que moins d'1/4 relève d'un régime dit « atypique » (brigades de vérifications et services de recherche, impôts fonciers/cadastres, conservations des hypothèques, chargés des fonctions d'huissiers, commissionnés, contrôles de la redevance....) et qu'enfin environ 1/10ème relève de régimes spécifiques (agents des services centraux, des ateliers de finition des CSI/DIT, informaticiens, personnels des écoles, équipes de renfort...).

Fort de cet état des lieux, il est précisé que seuls les régimes dits « standard » et « spécifiques » ont vocation à harmonisation.

Si M. PARINI parle d'harmonisation, il ne s'engage cependant ni sur son niveau, ni sur sa nature. Il renvoie à un chiffrage ultérieur du coût de telles mesures mais introduit déjà l'idée d'un étalement de la « régularisation » sur plusieurs années (4 ans).

Il réaffirme aussi la nécessité de reconnaître par un complément indemnitaire, les agents soumis à un « degré d'effort et d'investissement » particulier.

Enfin, à propos de la prime exceptionnelle de 2008, versée forfaitairement à chaque agent, il précise que son montant (350 euros) est une première base de proposition.

Groupe de travail ministériel du 30 janvier 2008 sur la fusion Déclaration de la Cgt sur la formation professionnelle

Nous abordons, aujourd'hui la question de la formation professionnelle.

En premier lieu, nous tenons à dire qu'à ce stade, il nous semble difficile d'avoir un débat général efficace concernant la formation professionnelle. Il existe, en effet, un vrai problème de visibilité des besoins et des enjeux. Non seulement, ce sujet fait l'objet actuellement de nombreuses discussions au sein de nos directions, mais aussi au sein du ministère et au niveau de la fonction publique. S'agissant des conséquences de la fusion elle-même sur la formation, il nous semble incohérent d'avoir un tel débat alors même qu'aucune discussion n'a encore eu lieu sur les filières, les qualifications, les passerelles et les parcours professionnels.

La CGT revendique un véritable droit individuel à une formation solide et qualifiante pour tous. Celle-ci doit assurer à chaque agent une qualification indispensable pour son activité, pour la maîtrise de son parcours professionnel comme pour son développement personnel. Dès lors, la formation doit s'articuler autour de quatre objectifs : la formation initiale, la formation aux fonctions, une formation liée aux promotions et, enfin, une formation qui puisse répondre à un projet personnel.

Dans ce cadre, et eu égard aux évolutions plus profondes qu'ont connu les processus de travail, il est évident que la formation professionnelle nécessite aujourd'hui d'importants moyens tant matériels qu'humains.

Il n'y a pas de doute que dans le cadre de la fusion, cet effort de formation devrait être démultiplié pour tenir compte notamment des missions, de nos cultures et de l'organisation même des réseaux dans les deux directions, qui restent très différentes. Pour autant, il ne serait pas acceptable que tous les moyens de la formation professionnelle soient réduits à ce seul objectif de fusion imposée, négligeant les autres besoins, qui restent immenses. Cette situation s'est malheureusement produite précédemment où l'offre de formation a été faite uniquement en fonction des choix stratégiques des directions, privilégiant le court terme à l'adaptation aux évolutions de fond (par exemple, à la DGCP, concernant les applications Hélios et Clara). Dans le cadre de la fusion de nos deux directions, tous les agents seront amenés à faire des efforts et à se former, et pas simplement les collègues des SIP.

L'étude des documents fournis laisse pour le moins perplexe sur les ambitions en matière de formation dans la nouvelle direction fusionnée. On reste plus proche de vœux, sans réels moyens concrets, que d'une ambition affirmée. S'il est fait fortement référence à une « harmonisation qui ne devrait pas poser de problème majeur », aucune ligne claire ni modalités pratiques ne sont définies.

Aucune précision n'est apportée par exemple sur l'organisation locale de la formation dans les cas où une direction locale unifiée serait ou ne serait pas créée.

De même, dès 2008, il y aurait l'introduction de modules communs dans les différentes formations initiales, alors même qu'aucun autre élément n'est en notre possession. C'est faire peu de cas de ce qu'est une formation initiale, du temps de réflexion nécessaire à la préparation des contenus pédagogiques et de leurs outils... Plus conjoncturellement, la CGT souhaite des garanties professionnelles pour les nouveaux agents recrutés durant « la période transitoire ».

Parallèlement, on ne peut que s'interroger sur le développement de certains concepts sans savoir ce qu'ils recouvrent : qu'est-ce qu'une « communauté pédagogique virtuelle » ? « un modèle unique d'adaptation à l'emploi » ? ...

Par rapport à ces différents éléments et à l'ampleur des besoins, la CGT exige un certain nombre de garanties concernant l'organisation des réseaux de formation et les personnels (l'ensemble des agents et notamment tous les collègues qui sont aujourd'hui en charge de la formation et qui sont particulièrement inquiets). Encore une fois, on ne peut imaginer que la formation se fasse simplement à moyens constants, et que soient supprimés des implantations et des emplois.

La CGT revendique que tout changement de fonction soit précédé d'une période préalable de formation, d'adaptation véritable. Comme pour toute autre formation, cette période ne doit pas se traduire par une surcharge de travail pour les autres agents. Cela doit donc se traduire par une réelle compensation au niveau des emplois (tant pour combler les absences des collègues qui partent se former, que ceux qui forment).

A ce titre, l'exemple des futurs SIP est éloquent... Avec un cycle d'activité à très haut niveau du 1er janvier au 31 décembre, on ne peut que s'interroger sur le temps de la formation alloué aux agents dans ces nouvelles structures. Comment les agents pourront-ils partir en formation et en même temps assurer et mettre en place les tâches des SIP ?

De même, aucun dispositif digne de ce nom n'est prévu pour former les agents dans les préfigurations des SIP que vous annoncez dès 2008 ! La CGT exige pour les agents participant aux préfigurations une réelle formation spécifique et non une simple « formation sur le tas », utilisant des modules déjà existant qui se sont révélés très insatisfaisants.

D'un point de vue général à ce sujet, vous indiquez que l'organisation de la formation dans cette réforme « s'appuiera sur les constatations effectuées à l'occasion des formations mises en oeuvre pour l'installation des services des impôts des entreprises ou des accueils communs ». Cette logique ne peut que nous inquiéter, car s'il y a au moins une leçon à tirer de ces réformes, c'est bien les mécontentements qu'elles ont pu susciter chez les agents, et notamment en matière de formation !

Enfin, la CGT rappelle sa revendication d'une formation de proximité, proche des agents pour permettre à tous d'en bénéficier. Et dans ce cadre, nous souhaitons des garanties sur les implantations des sites actuels de formation des deux directions.

En conclusion, la vision développée d'une formation à moindre coût ne peut être satisfaisante. A l'opposé, les enjeux en la matière sont tels qu'au-delà même de la fusion annoncée, la formation professionnelle devrait faire l'objet d'investissements sans précédents qui ne sont pas au rendez-vous. De même, celle-ci ne peut se réduire à de simples « sensibilisations aux enjeux de la réforme » ou « présentations des divers métiers des nouvelles structures », mais doit faire l'objet d'une réflexion complète et d'avenir, loin de la précipitation du moment.

Groupe de travail du 31 janvier 2008

Modalités de gestion des agents dans le cadre du projet de la fusion DGI/DGCP (filiales et passerelles)

Compte-rendu et déclaration liminaire de la CGT

Calendrier prévisionnel

- ▶ avril 2008 : mise en place de la nouvelle Direction Générale Unique (DGU).
- ▶ courant 2008 : préfiguration de Services des Impôts des Particuliers (SIP) sur une quinzaine de sites (hôtels des finances) . La liste serait publiée fin février.
- ▶ à partir de janvier 2009, et sur une période 2009/ 2010/2011 (voire 2012) : mise en place progressive des SIP et création des Directions Locales Unifiées (DLU). L'installation des SIP pourrait précéder la fusion des directions locales
- ▶ au terme du processus, fusion des corps existants des agents de la DGI et de la DGCP, avec constitution de règles de gestion communes : mutations, promotions, notation, congés, ARTT, etc.

Période transitoire : grandes lignes des modalités de gestion des personnels prévues :

- ▶ durant la phase transitoire et avant fusion des corps, les agents de la DGI et de la DGCP conserveront leurs règles actuelles pour les mutations, la notation et les promotions, indépendamment des missions qu'ils exerceront dans la nouvelle direction. A cet effet, deux filiales de gestion sont créées pour la période transitoire. Tous les agents de la DGI sont gérés par la « filiale fiscale ». Tous les agents de la DGCP sont gérés par la « filiale gestion publique ».
- ▶ création de passerelles permettant aux agents le passage d'une filiale de gestion à l'autre. Ces passerelles fonctionneraient dans les deux sens. Le support juridique retenu pour le changement de filiale serait le détachement dans le corps d'accueil (exemple contrôleur du trésor détaché dans le corps du contrôleur des impôts). Un agent qui changerait de filiale de gestion serait géré selon les règles du corps d'accueil (rémunération, gestion).
- ▶ pour les agents de la DGU, des DLU et des SIP, harmonisation en 2008 des règles communes pour l'ARTT, la notation et les affectations.

Seules les règles applicables pendant la période transitoire ont fait l'objet de ces premières discussions, le contenu à venir des nouveaux statuts particuliers des agents et les conditions de gestion correspondantes étant renvoyés à discussion avec la nouvelle Direction Générale.

Dans ce contexte, il est plus que jamais nécessaire de prolonger les réflexions déjà engagées avec les syndiqués et les personnels sur l'ensemble de leurs revendications en matière de gestion.

Déclaration de la CGT

Concernant le document soumis à la discussion de ce groupe de travail, la CGT a présenté ses premières observations :

Le document « Filières et Passerelles », traitant des règles de gestion, ne présente que les modalités applicables pour la mise en place de la réforme. La CGT se limitera donc aujourd'hui à donner son appréciation sur les thèmes que vous traitez dans ce cadre à court terme.

Cependant, la CGT et les personnels qu'elle représente auraient apprécié que vous présentiez, en toute transparence, vos projets de gestion à moyen et long terme. Il est en effet difficile d'imaginer des dispositifs de transition vers un système de gestion final non défini.

Les règles de vie quotidienne

Il s'avère en effet nécessaire, par soucis d'équité et d'amélioration des garanties des personnels, d'harmoniser vers le haut les pratiques de gestion pour les agents qui travaillent sur les mêmes sites au sein de la même filiale. Cela s'applique à la Direction Générale Unique (DGU), aux Directions Locales Unifiées (DLU) et aux Services Impôts des Particuliers (SIP).

Or, pour ce qui concerne la gestion du temps de travail, vos propositions s'assimilent plus à un assemblage des systèmes existants qu'à une harmonisation.

Le choix individuel du module ARTT est présenté au conditionnel (vous utilisez le terme « pourrait ») et se voit adosser un règlement intérieur par service.

Si la CGT considère comme logique l'harmonisation par l'adoption du choix individuel pour tous à la DGU, aux DLU et aux SIP, nous n'accepterons pas sa combinaison à un règlement intérieur. Il s'agit pour la CGT d'appliquer ce choix individuel tel qu'il est aujourd'hui pratiqué à la DGI et de le garantir par un cadrage national.

Mais, avant même d'harmoniser les modalités de ce choix, encore faudrait-il harmoniser les modules. Nous constatons en effet aujourd'hui une attribution inégale du nombre de jours ARRT pour une même durée de travail entre les deux directions. Il s'agit donc de rajouter des jours ARTT, ou de réduire la durée de travail hebdomadaire, pour aligner chaque module sur le régime le plus favorable.

L'harmonisation du temps de travail implique aussi que soit mis fin à la pénalisation, lors des ponts naturels, des agents ayant opté pour la durée de travail hebdomadaire la plus faible. En effet, ces agents se voient aujourd'hui abusivement retirer des jours de congés lors de ponts naturels imposés.

C'est pourquoi la CGT revendique un cadrage national annuel, discuté en CTPC, pour la détermination des ponts naturels. La CGT demande aussi une compensation pour les agents se voyant soustrait des jours de congé du fait de leur module qui ne permet pas l'attribution de jours ARTT.

Pour terminer sur le temps de travail, la CGT et les personnels n'acceptent pas le mutisme de l'administration au sujet des jours comptables. L'absence de compensation ou de mesures pour garantir ces journées comme non travaillées, est en contradiction totale avec vos annonces. Nous attendons toujours vos propositions sur la question.

En ce qui concerne la notation, la CGT vous fait part de sa préoccupation pour les agents de la filière gestion publique travaillant en SIP, qui pourraient être lésés par un contingent de réduction d'ancienneté distinct.

Par ailleurs et dans un souci d'harmonisation la CGT revendique pour tous les agents le même système de double recours qu'à la DGCP.

La CGT n'approuve pas l'extension du système opaque et arbitraire d'attribution d'heures supplémentaires de la DGCP aux agents des futurs services mixtes. Pour la CGT l'abondement d'heures supplémentaires se fait au détriment de la revalorisation des salaires et du recrutement.

Les passerelles

Pour la CGT, le support juridique le plus adapté à l'établissement de passerelles entre filières serait le détachement. Il apporte en effet des garanties statutaires aux agents et permet le retour à la filière d'origine selon les souhaits de l'agent.

Si nous pouvons dans l'esprit entendre l'idée de passerelles sociales et d'affectation sur les postes vacants, nous sommes opposé à la gestion au profil, ainsi qu'aux quotas. La CGT considère totalement prématurée l'application des passerelles dès 2008, parce que son principe mérite une étude approfondie.

Dans le document vous omettez le rôle essentiel des CAP Centrales et Nationales dans la gestion de la mobilité des agents. La CGT revendique, à ce sujet, une extension de leur champ d'intervention, avec une harmonisation entre les deux filières de gestion. Elles doivent être compétentes pour :

- ✓ les affectations,
- ✓ les classements,
- ✓ les mouvements,
- ✓ les détachements « passerelles ».

Nota bene : Pour la gestion du temps, les modalités sont différentes dans les deux directions. A la DGI, les modules ARTT sont indépendants de la gestion des horaires variables et des heures d'ouverture. A la DGCP, ces aspects font tous partie d'un protocole commun. En séance, le coordonnateur a précisé que la proposition de choix individuel couvrirait les modules ARTT et que le règlement intérieur concerne les horaires variables et les jours d'ouverture.

Le coordonnateur a rappelé dans la réunion une nouvelle fois qu'il appartiendra à la nouvelle Direction Générale Unifiée de présenter le contenu des nouveaux statuts particuliers des agents et les conditions de gestion correspondantes. Ces dernières ne seront pas forcément la reprise des règles existantes à la DGI et/ou à la DGCP. Le CGT entend être porteuse des revendications des agents pour que les droits et garanties de tous les agents constituent une amélioration par rapport à l'existant. C'est pourquoi la CGT ne laissera pas l'administration utiliser son projet pour enfermer les personnels dans des filières dont la gestion serait alignée sur un cadre minimal de droits et garanties.

Des revendications sont donc à construire, avec les syndiqués et les personnels, afin de définir de nouvelles règles de gestion pour l'amélioration des droits et garanties de tous les agents de la nouvelle administration.

Groupe de travail ministériel du 31 janvier 2008 sur la fusion Déclaration de la Cgt sur les conditions de travail

En préalable, et suite aux réponses faites mardi 29 janvier 2008 par le ministre sur l'emploi, nous voulons d'abord souligner qu'aborder la question des conditions de travail en la dissociant de celle du volume de l'emploi nous paraît de la plus grande absurdité tant le lien entre ces deux questions est indissociable. En tous les cas, les agents qui subissent, depuis des années déjà, restructurations et régression des effectifs, savent d'expérience concrète que ce lien est particulièrement fort.

Pour la CGT, cette question de l'emploi constitue donc un point d'entrée majeur pour aborder ce dossier des conditions de travail.

Nos revendications en la matière portent sur un niveau d'emplois dans les services permettant à chaque agent d'accomplir son travail dans des conditions décentes.

Concrètement, cela appelle à conjuguer :

- ✓ charge de travail équilibrée,
- ✓ maîtrise de l'activité professionnelle,
- ✓ temps nécessaire pour des travaux de qualité, pour la formation professionnelle pour l'intervention sur l'organisation du travail,
- ✓ possibilité d'épanouissement dans son travail,
- ✓ reconnaissance des qualifications.

La question des réformes elles mêmes, de leur philosophie et de leurs objectifs, est le deuxième point qui impacte les conditions de travail. Le projet de fusion DGI-DGCP n'échappe pas à la règle, marqué qu'il est par la volonté d'un recul de la place de l'Etat, de la recherche d'économies d'échelle et du dogme de la réduction des coûts.

Le ministre a indiqué mardi que la fusion confirme le périmètre des missions dans le cadre administratif actuel.

Si tel est le cas, traiter des conditions de travail appelle de mener un débat contradictoire sur le contenu des missions et leurs conditions d'accomplissement.

Nous considérons, pour notre part, que de bonnes conditions de travail peuvent être un des supports déterminants de la construction de réformes visant à mieux satisfaire les besoins des citoyens et de la société, à l'image du projet que la CGT porte.

A l'inverse du mythe de la performance individuelle, nous pensons que de bonnes conditions de travail sont un élément dynamique de l'efficacité des services.

Les méthodes de pilotage des services constituent le troisième point d'impact fort sur les conditions de travail des personnels. Depuis des années, nos responsables d'administration s'évertuent à nous convaincre du bienfait de ce type de management, soulignant « qu'un indicateur n'est pas un but en soi, qu'il n'est qu'un outil pour progresser dans ses ambitions et se fixer des priorités. »

Dans la réalité, c'est une toute autre démarche qui sévit. Elle se traduit à tous niveaux par des pressions intenses et répétées sur les individus par une chaîne hiérarchique où l'autoritarisme prend une place prédominante. On sait ce que cela génère de souffrances aux effets parfois dévastateurs sur les personnes.

La CGT porte une toute autre logique fondée sur le respect absolu des individus, sur le droit d'intervention directe des personnels dans la réalisation des missions et l'organisation du travail.

Elle appelle aussi un rôle nouveau de l'encadrement qui allie pilotage et soutien technique aux agents et qui, contrairement au concept de performance, n'oppose pas dynamique collective et investissement individuel.

Ces trois éléments, emploi, nature et objectifs des réformes, pilotage des services ont déjà, isolément, des impacts lourds sur les conditions de travail mais aucun n'est étranger à l'autre et ils ont une forte cohérence.

Sans négliger pour autant les aspects «cadre de travail» et «santé/sécurité», dans un contexte où la fédération CGT et ses syndicats ne cessent de vous interpellier sur la grave problématique de la santé au travail lié à la présence d'amiante dans de nombreux locaux, nous considérons que c'est sur ces trois éléments qu'il faut agir simultanément si l'on veut y traiter vraiment le dossier des conditions de travail dans sa globalité.

Groupe de travail ministériel du 4 février 2008 sur la fusion

Déclaration de la Cgt sur l'organisation du réseau territorial

L'intervention de la CGT

Ce point ne faisait l'objet d'aucune fiche, c'est dire la volonté de l'administration de ne pas aborder ce sujet ni d'ouvrir un véritable débat sur l'évolution des réseaux des deux directions. La CGT a présenté dès le début des discussions ses propositions qui préconisent un véritable site finances de proximité (Maisons et Hôtels des Finances) avec des compétences bien établies qui garantissent un service public financier de proximité à la hauteur des besoins des contribuables, des usagers et des partenaires du secteur public local.

Pour la CGT, se contenter comme l'a fait le coordonnateur, de rappeler les engagements du ministre ne constitue en rien une garantie sur le maintien et le développement des implantations en milieu rural et pas davantage dans les zones urbaines et péri urbaines. En effet, l'organisation prévue, au travers des SIP et des Pôles de Recouvrement Complexe, a pour objectif de fusionner les services dans un nouveau schéma d'implantation guidé par la seule volonté de réduction des coûts.

Quels seront les critères pour déterminer ces nouvelles implantations, comment seront fait ces nouveaux regroupements ?

De plus, quel sera l'avenir des trésoreries mixtes qui relèveront d'un ou plusieurs CDI et dont les services recouvrement seront amenées à intégrer les CDI ? En transférant la partie fiscale des trésoreries mixtes sur un SIP, les trésoreries seront dévitalisées. Se posera alors la question du devenir de la partie secteur local restante qui devenue spécialisée, servira de base à de nouveaux regroupements ou fermetures.

De même dans le milieu rural, la charte des services publics, ne garantit en rien l'arrêt des fermetures de trésoreries, un exemple d'actualité à la DGCP avec l'annonce de nouveaux projets de regroupements, fusions de postes, fermetures (pour exemple, les Bouches-du-Rhône : trésorerie Port-de-Bouc, Isère : Trésoreries de Valbonnais et Montalieu , Hauts-de-Seine, Bois-Colombes, La Garenne-Colombes et Châtenay-Malabry, et la restructuration de celle d'Antony courant 2008; le Nord : Trésorerie de Comines...).

Dans les trésoreries mixtes installées en dehors des communes de résidence d'un CDI, les agents fourniraient aux usagers des renseignements fiscaux simples à l'image du concept de « compétences croisées », et continueraient à gérer le recouvrement des impôts pour les contribuables, qui dans ce cas de figure ne relèveraient pas d'un SIP.

Sans création d'emplois, même avec des tâches d'assiette extrêmement réduites, l'avenir et la pérennité des trésoreries de proximité sont loin d'être assurés.

C'est pourquoi, pour la CGT, il est urgent d'avoir une vision claire avec le projet précis des futures implantations, et qu'un débat s'ouvre avec les personnels, les usagers et les élus sur le nombre et le niveau d'implantations des structures.

Les réponses de l'administration

Le coordonnateur de la réforme, une fois encore, s'est voulu rassurant. La réforme n'a pas pour objectif d'amplifier les restructurations du réseau de la DGCP puisque le ministre s'est engagé à maintenir une présence territoriale du ministère.

Engagement qu'il a rappelé le 31 janvier devant les associations d'élus.

Pour M. Parini, les objectifs de la réforme ne sont pas ceux de 2003, qui visait à concentrer les réseaux des administrations fiscales.

Pour autant, il a reconnu que le réseau n'était pas immuable notamment ses plus petites installations (postes de un à trois agents) tout en rappelant que ce n'était pas avec la fermeture de petites structures que l'on faisait de véritables économies d'échelles...

Pour tenter de « rassurer » encore une fois, l'administration rappelle qu'il faudra envisager d'autres modes de présence... et revoilà la question des permanences et des antennes, tout en restant muette sur d'éventuels relais de service public.

Rien de bien nouveau dans le discours !

Concernant l'avenir des trésoreries amendes que nous avons évoqué lors de la réunion sur les SIP, deux scénarii sont envisagés mais rien n'est encore décidé :

- ✓ rattachement au secteur public local ;
- ✓ un mouvement de recentralisation, sur l'exemple du pôle amendes de Toulouse, du recouvrement des amendes au niveau de la région dans une structure travaillant exclusivement en back office, l'accueil physique des redevables étant assuré dans l'ensemble des trésoreries assurant le recouvrement des impôts (et donc, à terme dans les SIP).

Enfin, le coordonnateur a longuement insisté sur la concertation menée avec les élus avec la mise en place confiée aux TPG et aux DSF de comités locaux associant les élus. Tirant les leçons de 2000 où les élus avaient joué un rôle essentiel dans l'échec de la mission 2003, le ministre cherche fortement, surtout dans la période, à « déminer » le terrain.

Pour la CGT, il est grand temps qu'élus et usagers s'emparent de ces questions. Elle continuera à proposer et mettre en débat des contre-propositions garantissant la présence auprès des élus, des usagers d'un réseau financier de proximité.

Groupe de travail ministériel du 4 février 2008 sur la fusion

Déclaration de la Cgt sur l'encadrement

Monsieur le coordonnateur,

Nous abordons aujourd'hui la question de l'encadrement. La volonté d'opacité dont vous faites preuve sur ce dossier masque à la fois vos difficultés et sûrement le manque d'ambition envers les cadres.

Ce qui ressort des documents que vous avez fournis et des discours qui sont tenus ici ou là, est assez classique du discours habituel envers l'encadrement. La CGT le résumera par cette phrase : « *nous comptons beaucoup sur vous pour cette réforme, mais contentez-vous de ce que vous avez* ». Nous verrons bien s'il entonne le même refrain lors de la rencontre du 11 février prochain.

Pour la CGT, ce dossier est donc l'occasion de porter une nouvelle fois ses revendications en matière d'encadrement, certaines transversales au fonctionnement administratif et d'autres dans le cadre de la fusion DGI-DGCP.

Pour la CGT, le débat doit dans un premier temps porter sur la définition et le positionnement de l'encadrement. En effet, celui-ci ne peut et ne doit se résumer à la seule notion de chef de service. Il doit intégrer le haut niveau d'expertise et de technicité des agents de catégorie A de nos deux administrations, cette deuxième facette étant souvent oubliée et mal reconnue en raison du mode de fonctionnement hiérarchique qui se rapproche du modèle militaire.

Cela amène la CGT à revendiquer, et ce n'est pas de l'idéologie, des cadres fonctionnaires au sens plein du terme, et non des managers payés suivant le mode de la culture de performance suivant le résultat des indicateurs.

Cela est d'autant plus important que cela concerne autant l'avenir du service public que l'influence qui en découle sur les conditions de vie au travail de l'encadrement et par ricochet sur celles de tous les agents.

Pour la CGT, il est donc fondamental que soient précisés les droits de l'encadrement, comme pour tous les fonctionnaires tant en matière de liberté d'opinion et d'expression : il ne doit pas y avoir d'interprétation abusive du principe hiérarchique d'obéissance prévue à l'article 28 du statut.

Car le constat que la CGT fait aujourd'hui est celui d'une dégradation des relations hiérarchiques à l'intérieur même de l'encadrement. Dans les faits, certains cadres-dirigeants mettent en oeuvre une conception archaïque développée dans les années 50 par Michel Debré qui donnait comme définition du fonctionnaire : « *un homme de silence, qui sert, travaille et se tait* » et ce n'est pas avec des séminaires ou l'utilisation de nouvelles technologies que l'on peut rendre moderne des conceptions réactionnaires.

Le ministre parle d'implication des cadres dans la réforme, vous-même Monsieur Parini, vous avez indiqué lors d'une réunion précédente, que les cadres seraient parmi les premiers formés. Mais de quelle implication parlez-vous ? De celle qui consiste à faire de l'encadrement des machines à relayer les discours politiques, le doigt sur la couture du pantalon ou êtes-vous prêts à écouter et surtout prendre en compte ce que vous diront les cadres, du bien-fondé de votre réforme et des conditions de sa mise en oeuvre.

Accepterez-vous dans l'avenir d'écouter ceux qui, au quotidien, affrontent la réalité des services et demandent simplement le moyen d'y arriver ou tiendrez-vous de nouveau le discours habituel qui consiste à ne regarder la compétence d'un cadre qu'à l'aune des indicateurs et à ne l'apprécier qu'en regard de sa « loyauté » qui s'apparente de plus en plus à la servilité ?

Les réponses que le ministre apportera sur sa vision de l'encadrement dépassent le cadre des femmes et des hommes concernés mais impactent fortement le mode de fonctionnement du service public. En effet, le mode de pilotage entraîne à la fois des choix d'organisation de services, une priorité des actions menées suivant les indicateurs, la nature et le contenu du dialogue professionnel et du dialogue social.

Pour la CGT, il est nécessaire que les cadres puissent aborder l'ensemble des missions dont ils ont la responsabilité et

qu'ils disposent d'une réelle marge de discussions et d'appréciations sur les tâches qui leur sont confiées, même si cela doit heurter dans certains cas la politique des indicateurs. Ils doivent pouvoir l'exprimer librement par un dialogue professionnel rénové. En un mot, pour la CGT l'encadrement n'est pas un simple exécutant de vos réformes !

Cela amène aussi la CGT à revendiquer de véritables voies de recours pour les cadres, une administration centrale qui saura jouer le rôle d'arbitre entre les « numéros 1 » locaux et les agents concernés, un rôle amplifié des CAP et un droit de réunion syndicale au niveau départemental pour les agents de l'encadrement. Ces revendications sont d'autant plus importantes que les futures directions locales unifiées regrouperont de très nombreux cadres de tout niveau. Le ministre ne peut aujourd'hui se prévaloir d'une démarche de dialogue social si des garanties en cette matière ne sont pas données à l'encadrement. Cela constitue un socle de reconnaissances attendues.

Au-delà de ces considérations générales, la CGT porte dans ce débat les inquiétudes, les interrogations et les revendications de l'encadrement.

Le premier constat que nous pouvons faire est l'inquiétude qu'engendre votre document et les illusions que certains semblent avoir sur le sujet.

Inquiétudes à plusieurs degrés sur:

- ✓ le niveau des emplois et leur concordance entre les deux administrations ;
- ✓ le positionnement dans les futures directions générales ou locales ;
- ✓ les missions non concernées directement par le coeur de la réforme ;
- ✓ l'avenir des rémunérations et des garanties accordées à l'encadrement en matière de règles de gestion ;
- ✓ la mise en place des SIP et de ses conséquences.

Nous développerons donc chacun de ces points

● Le nombre d'emplois de cadres est une question essentielle. Cela concerne tant le niveau de l'emploi des inspecteurs que celui des autres niveaux de la catégorie A ; la situation de l'emploi n'est pas à regarder uniquement en terme quantitatif mais aussi de façon qualitative suivant la répartition des effectifs de la catégorie sur les différents niveaux. Le « pyramidage » de la catégorie constitue un élément fort de reconnaissance des qualifications, en particulier en ce qui concerne les fonctions techniques. Cela nous amène de nouveau à revendiquer une révision générale de la carrière des inspecteurs, à étendre le débat à la reconnaissance de l'expertise et de la technicité par une plus grande place accordée à l'accès aux niveaux supérieurs.

La question et la nature de l'emploi dépendent aussi de la taille des structures envisagées pour l'avenir. Le regroupement de centres des impôts d'un côté, la fermeture importante de trésoreries inquiètent car apparaissent, dans nombre d'endroits, des entités administratives extrêmement lourdes. La mise en place des SIP compliquera encore la situation.

Pour la CGT, cette organisation du réseau territorial doit être bâtie sur le principe de service public de proximité de taille humaine comme conçue dans le projet que nous portons.

L'encadrement des structures doit allier, à la fois, le concept de pilotage et de technicité. La crédibilité d'un chef de service passe plus par sa capacité à soutenir techniquement ses agents qu'à sa capacité à remplir des tableaux de bord. Cela nous amène à revendiquer des structures dirigées par un chef de service secondé par un ou plusieurs adjoints dont les grades sont à définir en fonction de la taille, et/ou de l'enjeu, des structures dans le cadre d'une large concertation.

Des discussions doivent s'engager très rapidement sur le niveau d'emplois dans les directions ; le terme de doublon, si souvent employé par l'administration, est inquiétant. Sur ces questions, il faudrait d'abord s'interroger sur les charges importantes de ces services avant de pratiquer des coupes sombres, que vous avez sûrement d'ores et déjà envisagées ! Là aussi, les agents et cadres concernés sont en attente de réponses beaucoup plus claires que les rumeurs qui circulent dans les couloirs.

En effet, le « petit schéma » que vous avez distribué jeudi dernier fait état d'un début de concordance des grades entre nos deux administrations. Mais vous ne voulez pas être vraiment transparent sur cette question, en omettant à la fois le chiffrage des effectifs par grade et les rémunérations attachées.

Vous avez indiqué que vous avez recherché une logique fonctionnelle mais ce raisonnement de première approche ne conduit-il pas de fait à un blocage voire, à des inégalités profondes entre cadres devant effectuer des missions identiques ?

- Parler de fusion, en laissant subsister de telles diversités, ne semble pas très cohérent !

Pour la CGT, après les réponses du ministre, il faudra qu'un débat de fond s'engage très rapidement et trouve une conclusion favorable aux agents avant la fin de l'année 2008, car votre calendrier fait démarrer les opérations de restructuration dès le 1er janvier 2009. Vous ne pouvez, en effet, pas continuer longtemps à tenir un double langage : celui de cadres devant s'inscrire rapidement dans la réforme (cf. vos propos sur la formation) et une absence de réponses à l'harmonisation/revalorisation des carrières.

La mise en oeuvre de la fusion inquiète aussi ceux qui ne sont pas au coeur de la réforme et la naissance d'une seule administration montre les disparités. Récemment, nous en avons vécu un exemple concret lors du transfert des Domaines : les brigades étaient dirigées par des inspecteurs principaux. Cette structuration a perduré lors du transfert pour les Inspecteurs principaux issus de la DGI. La mission de chef d'unité opérationnelle ne figurant pas dans la doctrine d'emploi des Inspecteurs principaux à la DGCP, on constate aujourd'hui que les postes de chefs de brigade aux Domaines sont occupés par des TP car la mission de chef de service d'unité opérationnelle ne figure pas dans la doctrine d'emploi des Inspecteurs principaux de la DGCP.

A l'avenir, la CGT ne peut accepter une déqualification des postes d'encadrement. L'exemple de l'organisation du contrôle fiscal sera à ce titre significatif.

- En matière de rémunérations, le document est assez inquiétant car ce que l'on peut retenir, c'est la garantie de maintien de la rémunération. Comme perspective, ce n'est guère encourageant ! Pourtant, il est nécessaire de pratiquer une réelle harmonisation.

Pour la CGT, cela passe par un nouveau statut particulier de la catégorie A de la nouvelle direction. Cela doit permettre une réelle revalorisation des grilles indiciaires pour un meilleur calcul des pensions. Cela permettra aussi, enfin, reconnaître la qualification des cadres à qui, comme pour les autres agents d'ailleurs, il est demandé de plus en plus, tant en terme de charges de travail que de responsabilité.

Pour la CGT, cette logique de construction d'une nouvelle grille indiciaire n'exclut pas la question de l'indemnitaire car c'est une part essentielle de la rémunération de la catégorie A. A l'instar des autres catégories, comme nous vous l'avions déjà indiqué lors de la discussion sur le régime indemnitaire, cela doit passer par une étape d'harmonisation et une revalorisation globale sous forme indiciaire.

Cela doit aussi conduire à une réduction du différentiel indemnitaire entre les fonctions comptables et non-comptables, même s'il est cohérent que la responsabilité comptable se traduise pécuniairement.

Au-delà de nos propositions, puisque vous devez transmettre nos réflexions au ministre, vous pourrez déjà lui signifier ce dont nous ne voulons pas en matière de rémunérations :

- ✓ des statuts d'emplois qui sont par construction des situations précaires ;
- ✓ un régime indemnitaire modulable car les expériences passées ont montré qu'il n'était pas pertinent pour le fonctionnement des services, et rejeté par les cadres eux-mêmes.

- La question des modes d'accès aux différents grades et des règles de gestion sont des points fondamentaux.

Pour la CGT, il s'agit d'obtenir un vrai socle de droits et garanties, non pas pour une rigidité du système mais bien dans l'intérêt du service public. En effet, notre démarche qui vise à donner plus d'investissement des cadres dans le cadre de leurs fonctions doit être assortie de garanties en matière de lisibilité de carrières, et donc, d'accès objectifs en matière de promotion. La notion d'examen professionnel doit être approfondie, tant sous forme du concours pour les inspecteurs principaux que d'autres modes de sélection pour les autres cadres. En aucun cas, l'avenir d'un cadre ne doit être placé sous le diktat du futur numéro 1.

L'affectation doit se faire sur un poste déterminé, après avis de CAP nationales. Les cadres doivent avoir le droit de muter après un an de séjour sur un poste. Il faut prendre en compte les situations particulières, par exemple les rapprochements de conjoints.

De plus, et cela fait partie des réflexions transversales de la CGT, toutes ces garanties sont de nature à favoriser l'accès des femmes aux fonctions d'encadrement, ce qui constituerait une avancée dans le débat sur la parité.

● L'axe central de votre réforme est la mise en place des SIP. Cette question entraîne des réflexions qui dépassent ce seul service. Nous ne vous rappellerons pas, ici, les raisons pour lesquelles la CGT considère cette structure comme une mauvaise réponse aux besoins de service public, vous le savez déjà. Mais comme le ministre confirmera cette orientation le 11 février prochain, la CGT vous fait part de ses réflexions autour de ce dossier, et plus généralement sur les problématiques liées aux postes comptables et à la coexistence de structures comptables et non-comptables (CDI, pôles divers et variés).

La première question, à laquelle vous n'avez toujours pas répondu, est le statut du futur numéro 1 local, ainsi que ses modalités de recrutement. En effet, le fait qu'il sera comptable ou non entraîne l'existence d'autres fonctions comptables dans l'organigramme des directions. Par l'exemple, l'avenir des CSIEC et des services dépenses dépend de cette décision.

D'une manière plus générale, la CGT est attachée à la promotion interne pour l'accès à tous les postes d'encadrement dans les nouvelles directions départementales, y compris pour le numéro 1.

La deuxième question porte sur l'articulation des postes comptables entre eux : ceux issus de la réforme SIP, pôles de recouvrement mais aussi ceux existant, tels les trésoreries et les SIE.

De plus, certaines trésoreries de résidence verront leurs tâches diminuer et d'autres, celles hors résidence par le biais des compétences croisées, verront le champ de leurs missions s'étendre. Il en sera de même pour les Centres des impôts qui accueilleront un SIP et d'autres qui ne subiront aucun changement, en particulier dans les grandes métropoles.

Pour la CGT, il faudra deux classements, un pour tous les postes comptables et un pour les structures non-comptables. Cela conduit à un travail important de mesures de comparaison des charges et des responsabilités, mais travail incontournable dans le cadre d'une administration unique où l'accès aux postes d'encadrement sera ouvert à tous.

Pour la CGT, cela est aussi l'occasion de revaloriser certains postes en terme indiciaire. Il ne serait pas acceptable que les choses se fassent en l'état.

Pour les SIP et futurs PRC, le choix du chef de service ne doit pas être de la seule décision du patron local. La CGT revendique une logique de grade et une ancienneté dans un grade d'encadrement, pour départager deux candidatures sur un même poste. Cette règle devrait aussi être utilisée dans l'avenir. Cela est d'autant plus urgent que pour les chefs de services de ces structures, les notions de filière et de passerelles sont pour le moins ambiguës. Par exemple, le futur chef de SIP rejoindra-t-il la filière fiscale par détachement ?

Pour la CGT, il y a urgence à répondre à ces questions, car les préfigurations vont bientôt démarrer.

Votre réforme ne se fera pas sans dégât à tous les niveaux, du choix du numéro 1 au chef de service d'unité opérationnelle, en passant par le cadre de direction et le choix du chef du SIP. Nombre de collègues resteront sur le carreau, c'est une évidence, même si l'évolution démographique joue en votre faveur. Pour la CGT, il faut des garanties fortes pour ces agents : garanties en matière de rémunération mais aussi au niveau de perspectives de carrières et d'affectations géographiques. Il est en effet, hors de question pour la CGT de voir des cadres mutés d'office ou mis au placard sur des fonctions peu intéressantes.

Monsieur le coordonnateur, ce dossier de l'encadrement est sensible car il emporte des conséquences fortes sur l'organisation administrative future.

La CGT met en garde le ministre sur la nature des réponses qu'il apportera. De plus, pour éviter la division entre cadres et agents, la CGT attend des traductions concrètes à ses propositions pour l'ensemble des personnels de la future direction.

5 février 2008

Groupe de travail ministériel du 5 février 2008 sur la fusion

Déclaration de la Cgt sur la synergie des missions autres que fiscales

A lire le document que vous nous présentez, il peut paraître difficile de ne pas partager les objectifs affichés, décloisonnement, meilleur partage d'information, mutualisation des bonnes pratiques etc.

Pour autant, le problème essentiel reste que les missions, secteur public local, comptabilité de l'Etat, action économique, auraient du nécessiter une fiche à part entière. Or le fait que vous les traitiez sous l'aspect des seules synergies ne peut nous satisfaire et participe de l'inquiétude grandissante des personnels travaillant dans les trésoreries municipales ou mixtes, ou en trésoreries générales.

Certes, le ministre a annoncé que la fusion ne remettait pas en cause le contenu des missions, certes il a rappelé que les choix de certains (agences comptables, remise en cause de la séparation ordonnateur comptable) n'étaient pas les siens, il n'en reste pas moins que ces inquiétudes sont totalement légitimes.

Si la gestion publique dans sa globalité est la grande absente des débats que nous avons actuellement dans ces groupes de travail, elle ne l'est pas dans d'autres enceintes.

Il est donc urgent qu'une lisibilité soit apportée aux personnels et qu'un débat ait lieu sur l'avenir de ces missions, sur leur organisation, sur leurs emplois nécessaires avant d'en décliner les seules synergies. De même, sur les fonctions supports, le document reste pour le moins extrêmement vague, leur contenu, leur avenir et le devenir des personnels doivent être rapidement éclairci.

Pour la CGT, même si le ministre a d'ores et déjà annoncé des économies d'échelles sur ces fonctions, nous revendiquons a minima le maintien des effectifs des fonction supports.

Le catalogue que l'on nous présente tient plus de l'argument vente de la fusion que d'une réelle volonté de conforter la place de la nouvelle direction dans la gestion publique. En outre, si on peut souscrire à toutes ces bonnes intentions, comment peut-on y croire quand à aucun moment la question de l'emploi n'est abordée si ce n'est sous l'aspect de nouvelles suppressions.

Concernant le secteur local, aucun engagement n'est pris. Ni sur le réseau de proximité qui constitue un appui essentiel pour les élus et les usagers (à ce titre, les réponses d'hier, ne rassureront pas les personnels), ni sur le renforcement

de la mission de contrôle, ni sur la mission de conseil qui n'est abordée que sous l'angle du conseil fiscal. Entre temps, les choses ont avancé, les sollicitations certes pas nouvelles en soi, de différents cabinets, banques privées sont toujours aussi présentes.

Il est donc essentiel que le ministre conforte le positionnement de la nouvelle direction sur la gestion des collectivités locales.

Le fait que dans le document vous réduisiez les collectivités au seul rang d'utilisateur démontre bien la volonté d'un changement radical du rôle du comptable public en le recentrant exclusivement sur des fonctions de conseil dans une logique de prestation de service, ce que la CGT ne peut en aucun cas accepter.

Pour la CGT, la mission de conseil est essentielle, elle n'est pas indépendante de la mission de contrôle, les deux étant intimement liées. La CGT à ce titre réaffirme le rôle essentiel du comptable de proximité, qui par ses compétences est le plus à même d'exercer un contrôle destiné à prévenir les blocages et les contentieux ultérieurs. Doublé d'un contrôle de régularité rénové, cette mission de conseil participe à la sécurisation de la dépense publique.

Le document assure que la fusion permettra l'étude de plans de règlements englobant toutes les dettes du redevable. Sur cette question, nous ne pouvons qu'y souscrire mais dans le même temps, dans la mesure où une partie des trésoreries seront amenées à se spécialiser, nous voyons bien les limites de cet engagement.

La CGT dans son projet, porte réellement cette amélioration en réunissant dans les Hôtels et Maisons des Finances, les services sans pour autant les fusionner pour répondre à cette véritable exigence qui permettrait une meilleure prise en compte des situations des usagers.

Et s'agissant du recouvrement des produits locaux, la CGT réaffirme le rôle de l'ordonnateur en la matière aussi bien dans la maîtrise que dans la responsabilité des mises en recouvrement et des actions en contentieux. Dans ce cadre, le document même s'il envisage une harmonisation des procédures n'est pas crédible.

Pour la CGT, les modalités d'exercice de cette mission ne peuvent faire l'économie d'une réflexion sur les procédures spécifiques mises en oeuvre et son impact sur les populations les plus précaires.

Rien n'est précisé concernant la dépense de l'Etat tant au niveau local qu'au niveau central. Alors que cette mission a subi de profondes évolutions depuis la mise en place de la LOLF avec les CBCM, les DCM, que les personnels des services en TG ont du apprendre quasiment un nouveau métier, que le contrôle financier se recentre exclusivement sur la région, le tout sur fond de silence pesant sur le statut de comptable du futur responsable départemental. Vous comprendrez que les personnels attendent là aussi des réponses concrètes.

Nous nous interrogeons sur la mise en place de services facturiers auprès des ordonnateurs tant au niveau central qu'au niveau local. D'autant plus que cette organisation pose clairement le devenir des agents qui exercent cette mission et pose également la question de l'évolution de la séparation ordonnateur comptable dans le cadre de la dépense de l'Etat qui remettrait en cause l'ensemble de la chaîne de la dépense.

Le document traite encore de synergies en matière d'action économique de l'Etat, alors que les inquiétudes sont réelles quant au maintien de cette mission au sein du ministère des comptes publics. Votre réponse d'hier sur l'avenir des DRCA laisse cette question en suspens sans apporter de perspectives claires et ne répond pas au développement de la mission économique.

Pour la CGT, les missions « développement économique et industriel », doivent permettre de mobiliser et de mettre en synergie des politiques publiques financières, fiscales, foncières et de gestion publique au service du développement des activités et de l'emploi tout en créant les conditions d'un réel contrôle de l'utilisation et de l'efficacité des fonds publics alloués aux entreprises.

Enfin, la seule synergie qui semble avoir été réellement approfondie est celle de la qualité comptable et de la tenue de la comptabilité de l'Etat. Comment pourrait-il en être autrement dans un ministère des comptes publics et dans une période post LOLF ?

La CGT ne peut que partager ces préoccupations d'améliorer la qualité comptable, la sécurisation, les audits, reste que les CQC manquent cruellement de moyens et essentiellement d'effectifs avec des créations d'emplois pour accomplir efficacement cette mission.

Vous le comprendrez, c'est sur l'ensemble de ces questions que la CGT attend de véritables engagements de la part du ministre pour asseoir et renforcer l'ensemble de ces missions.

Compte-rendu de la CGT

En réponse à l'ensemble de la déclaration de la CGT, M. Parini n'a apporté aucune réponse sur l'avenir des missions de la gestion publique (dépense et secteur local), sur leur organisation, sur le devenir des personnels.

Face aux menaces qui pèsent sur le devenir de la gestion des collectivités locales par les trésoreries, il s'est simplement contenté de rappeler les axes forts du discours du ministre en pointant les enjeux essentiels de ces missions autour de deux points :

- ✓ la relation forte avec les collectivités qui demandent une meilleure réactivité notamment au travers d'un renforcement de la mission de conseil en matière fiscale
- ✓ la qualité comptable qualifiée d'enjeu essentiel notamment dans la perspective de la certification des comptes des collectivités locales.

Au-delà d'une déclaration d'intention réaffirmant l'importance de ces missions, et au-delà d'un engagement sur leur consolidation par la mise en place de synergies pour une plus grande efficacité dans le cadre de la nouvelle administration, rien dans le document, rien dans le discours ne permet de considérer que la fusion serait de nature à les conforter, à les renforcer et à les développer.

Rien non plus qui puisse permettre de rassurer même a minima les inquiétudes légitimes des personnels.

Ce n'était ni plus ni moins, qu'une redite des différents discours et interventions du ministre qui depuis le 4 octobre ne cesse de vouloir rassurer en martelant que la fusion de la DGI et de la DGCP n'est pas une réforme du contenu des missions mais une réforme d'organisation.

Groupe de travail ministériel du 5 février 2008 sur la fusion Déclaration de la Cgt sur les non titulaires

Comme nous vous l'avons indiqué dans notre déclaration liminaire du 14 janvier, pour la CGT, la question des agents non titulaires de nos deux administrations ne peut être ignorée et évacuée dans le cadre de la mise en place de la nouvelle administration.

A la DGI et à la DGCP nous comptons, au dernier recensement fait par le ministère, 3 094 non titulaires de droit public (1260 DGI et 1834 DGCP) et 391 de droit privé (41 DGI et 350 DGCP) ; ces agents sont chargés des missions d'entretien, de restauration et de gardiennage. Nous comptons également 200 contractuels en CDD et CDI qui exercent d'autres missions essentiellement dans les centrales (44 A+, 82 A, 17 B et 57 C).

Nous sommes évidemment surpris que dans l'ensemble des documents, les conséquences de la fusion pour ces personnels ne soient abordées à aucun moment. Nous ne reviendrons pas dans cette déclaration sur l'ensemble de leurs revendications déjà largement évoquées lors des groupes de travail directionnels et ministériels : rappelons que nous attendons des réponses sur la question du régime indemnitaire que nous avons évoquée le 30 janvier mais aussi sur d'autres points liés à la rémunération et au déroulement de carrière, à la formation professionnelle, aux conditions de travail, au droit à la communication ainsi qu'au rôle des CCP.

Nous insisterons aujourd'hui sur les points forts qui suscitent chez eux les plus grandes inquiétudes dans le cadre de la mise en place de la nouvelle administration.

Premièrement, c'est la question de l'emploi et du maintien de leurs missions dans la nouvelle administration.

- ▶ S'agissant des contractuels de droit public qui effectuent des tâches d'entretien, de restauration et de gardiennage :
- ✓ Ils ont été les premières victimes des restructurations de ces dernières années, particulièrement à la DGCP avec les fermetures de postes, car pour eux ces restructurations se sont souvent traduites par des licenciements.
Aujourd'hui dans beaucoup de résidences on leur fait comprendre qu'il y aura encore des emplois supprimés avec la fusion ; leur inquiétude est d'autant plus justifiée quand sur une résidence en Seine Saint Denis par exemple, un gardien concierge titulaire voit son poste menacé car il faudrait récupérer sa loge pour la fusion !
- ✓ Ils le sont encore lorsque l'administration traite avec des sociétés privées des marchés régionaux pour l'entretien. La pression est forte sur ces personnels pour les pousser à rejoindre ces sociétés.
Et là après les promesses faites du maintien de leurs garanties, la pilule est amère quand après quelques mois, la durée du travail et le salaire diminue, les conditions de travail s'aggravent. Cela a des conséquences pour l'ensemble des personnels s'agissant des règles d'hygiène et de sécurité : il y a fort à dire sur leur dégradation quand ces sociétés ne recherchent que le moins coûtant, et que dire de leurs sérieux quand elles se retirent comme dans la région PACA.
- ▶ S'agissant des contractuels en CDD et CDI de nos deux directions, qui exercent d'autres missions, essentiellement informatiques, ils ont beaucoup d'interrogations sur le peu de garanties et de perspectives d'avenir qui s'offrent à eux. En effet l'administration a de plus en plus souvent recours aux sociétés de services et préfère de pas renouveler leur CDD après plusieurs années .

Deuxièmement, la CGT porte depuis longtemps une revendication qui devient cruciale avec le rapprochement de nos deux administrations, c'est la question des gardiens-concierges et veilleurs de nuit.

A la DGI, ces agents ont un statut d'agent titulaire avec un déroulement de carrière et des droits et garanties : leurs conditions d'emploi et de rémunérations sont déclinées dans un cahier des charges publié par PBO.

A la DGCP, ils sont, soit non titulaires « berkanis » soumis à la précarité de l'emploi, soit titulaires sur des postes d'ad-

jointes techniques. Dans ces deux cas, leurs doctrines d'emploi est moins bien définie à la DGCP qu'à la DGI. Pour la CGT, il est impensable que dans une même administration des agents effectuent la même fonction permanente sans avoir les mêmes droits et garanties.

Nous vous demandons donc pour les non titulaires de la DGCP de leur offrir des conditions de titularisation en les intégrant dans le corps des adjoints techniques.

Ce serait un signe fort donné à ces personnels qui se sentent souvent les laissés-pour-compte de notre administration.

C'est pourquoi la Fédération des finances CGT et ses syndicats vous demandent :

- ✓ la garantie du maintien de ces missions au sein de la nouvelle administration. Les missions d'entretien et de restauration, de gardiennage concourent au bien-être des personnels de notre administration et sont des missions de service public à part entière. Il en va de même concernant la gestion et la maîtrise des missions informatiques et des personnels qui les assurent. Pour la CGT ces missions ne doivent pas être transférées vers des sociétés privées ;
- ✓ l'arrêt immédiat des suppressions d'emploi, le maintien et la création des emplois nécessaires à l'exécution de ces missions avec :
 - un plan ambitieux de résorption de l'emploi précaire offrant des conditions réelles de titularisation qui devrait se décliner en deux temps :
 - immédiatement pour tous les non titulaires effectuant des missions permanentes à temps complet ;
 - ensuite, avec l'objectif de permettre aux non-titulaires à temps incomplet, d'atteindre un temps complet sur la mission permanente qu'ils exercent.
 - un CDI dès lors que les fonctions exercées pendant six ans en CDD sont des fonctions pérennes dont les spécificités nécessitent le recours à des non titulaires ;
 - un dispositif de droits, de garanties individuelles et collectives leur assurant une perspective d'avenir au sein de la Fonction publique.

Nous attendons donc le 11 février lors de la rencontre avec le ministre des réponses à la situation des non titulaires dans la nouvelle administration.

Groupe de travail ministériel du 5 février 2008 sur la fusion Déclaration de la Cgt sur les Services informatiques

En ce qui concerne les services informatiques, nous réaffirmons en préalable la nécessité du maintien de toutes les résidences et des emplois correspondants, l'harmonisation des régimes indemnitaires sur le régime le plus favorable, notamment pour les agents qui subissent de plein fouet la polyvalence à outrance et la fin du recours systématisé au privé.

Le recours au privé

Au-delà du discours officiel de l'administration, désormais très classique, les documents que vous nous avez fournis laissent apparaître des éléments très préoccupants en matière de recours à l'assistance extérieure.

Le recours aux sociétés de service s'est considérablement accru depuis 2003, notamment pour COPERNIC et HELIOS, malgré l'opposition de la CGT et le rejet massif des personnels.

Cantonné à l'origine aux structures de développement, ce recours à l'assistance extérieure se développe désormais également dans les centres d'exploitations et le concept de transfert de compétences se limite désormais au strict minimum.

Les structures de développement sont exclues de fait de ce processus de transfert de compétence et l'externalisation se développe également sur la tierce maintenance applicative.

L'administration réaffirme sa volonté de garder la maîtrise de son système d'information et pour cela, elle souhaite que les grandes options structurantes d'un projet soient réalisées en interne, c'est notamment le cas de la définition du cahier des charges ; il en est de même des étapes de tests et de réception des logiciels livrés.

En pratique, même la rédaction des cahiers des charges fait désormais l'objet d'appels d'offres. Loin d'assurer la maîtrise de son système d'information, l'administration organise objectivement une externalisation tous azimuts, afin de soumettre son système d'information à la logique du marché.

Si vous souhaitez une réelle maîtrise de nos systèmes d'information, vous devez tout mettre en oeuvre pour que ce transfert de compétence soit réellement réalisé à tous les niveaux.

Le rejet d'un corps d'informaticien

En ce qui concerne les corps, la CGT réaffirme la nécessité que le grade doit toujours primer sur la qualification et qu'il ne peut donc être question de la création d'un corps spécifique d'informaticiens.

Cela ne s'oppose toutefois pas à la mise en place d'un vrai plan de qualification à la hauteur des enjeux que nous revendiquons à destination des personnels informatiques.

En ce qui concerne les cadres de ces structures, les rapprochements que vous envisagez ne manqueront pas d'avoir des conséquences sur leur carrière ; la CGT revendique une logique de grade et d'ancienneté dans un grade d'encadrement, pour départager deux candidatures sur un même poste.

Le schéma d'organisation des structures informatiques

Les documents transmis présentent un schéma d'organisation calqué sur des structures de développement centralisées et des structures d'exploitation organisées sur le modèle des services à compétence nationale.

Cela ne doit surtout pas aboutir à une remise en cause effective des structures existantes tant du point de vue de l'implantation territoriale que des fonctions.

Les structures d'assistance

L'organisation des structures d'assistance informatique entre la DGI et la DGCP est très différente.

L'assistance est totalement absente des documents transmis concernant le projet de fusion DGI-DGCP, alors même que son organisation est déterminante pour la mise en place des nouvelles structures.

Les deux schémas ne peuvent pas coexister - cela explique peut être que le sujet est complètement occulté – et nous réclamons donc de connaître quelle est votre position en la matière.

La CGT revendique le maintien de tous les emplois et pour les structures d'assistance locale, la reconnaissance des qualifications, l'attribution d'un régime indemnitaire correspondant, la publication des postes et l'ouverture d'un mouvement national.

L'organisation du travail

Dans les centres d'exploitation où une nouvelle organisation a été mise en place, la CGT revendique un cadre national de référence préalablement négocié avec les organisations syndicales.

L'éditique

Enfin, en matière d'édition-finition, le rôle que vous souhaitez faire jouer à l'usine d'éditique de Lyon dans les années à venir est très préoccupant également, car les chaînes de production des CSI devront être renouvelées dans les trois prochaines années.

Or, cette période correspond à la durée requise pour que le futur centre d'éditique de Lyon soit considéré comme complètement opérationnel.

L'avenir des vingt deux ateliers d'édition-finition de la DGCP était déjà connu, vous avez choisi de mettre fin à leur activité. Dès lors, celui des sept ateliers de la DGI est clairement posé et ces structures comportent un nombre important d'agents qui attendent de votre part une clarification et des réponses précises sur leur avenir.

5 février 2008

Fin du cycle des réunions ministérielles Déclaration des Fédérations des Finances CGT, FDSU, CFDT, UNSA

Monsieur le Coordonnateur, Mesdames, Messieurs ;

Nous sommes aujourd'hui arrivés au terme du premier cycle des réunions programmées s'agissant de la fusion de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP).

Monsieur Eric Woerth, Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique rencontrera les fédérations syndicales, le 11 février prochain, afin de préciser l'organisation de la future direction générale, à la fois au niveau central mais aussi au niveau local, engager une première négociation sur les conditions d'accompagnement social, en particulier en matière indemnitaire, fixer les principes de l'ouverture d'une négociation sur, notamment, le plan de qualification ou encore les conditions de travail des personnels*.

Monsieur le Coordonnateur,

Comme vous le savez, les fédérations des finances CGT, FDSU, CFDT, UNSA ont porté durant ce premier cycle de réunions toute une série de propositions et de revendications. A ce stade de nos échanges, nos fédérations considèrent :

- 1 : Que le projet du Ministre, dont nous n'étions pas demandeurs, ne générera en rien une amélioration des missions fiscales, foncières, gestion publique, économiques et de leurs conditions de mise en oeuvre.
- 2 : Que le projet du Ministre n'apporte pas de garanties sérieuses s'agissant du maintien et du développement d'un réseau de services publics de pleine compétence et de proximité.
- 3 : Que le Ministre doit prononcer un gel des suppressions d'emplois tant des fonctionnaires que des non titulaires.
- 4 : Que le Ministre doit ouvrir un processus de négociations devant avoir pour objet, sur la base d'un état des lieux des missions devant être mises en oeuvre, la définition d'un plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois.
- 5 : Que dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des personnels qui fait l'objet de revendications spécifiques, le Ministre doit également apporter de réelles et nouvelles réponses s'agissant non seulement de l'harmonisation des rémunérations mais également de la revalorisation de ces dernières.
- 6 : Que des moyens budgétaires conséquents soient dégagés afin de permettre une amélioration significative des conditions de travail des personnels, tout en respectant et en améliorant les droits et les garanties collectives de ces derniers.
- 7 : Que la prime de 350 euros ne correspond en aucune manière aux attentes des personnels dès lors que son montant est nettement insuffisant, non pérenne et ne fait pas l'objet d'une prise en compte pour le calcul des pensions.

Monsieur le Coordonnateur,

Comme vous le savez, les personnels de Bercy et plus particulièrement ceux de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP) se sont particulièrement mobilisés dans les actions de grèves et de manifestations des mois derniers.

Ne doutez pas qu'ils attendent du Ministre des réponses à leurs revendications.

* Extraits du discours du Ministre du 29 janvier 2008.